magazine N°38 HIVER 2008

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL



Éditorial: les Vœux du Maire 3 À Vaux, la Seine au fil du temps (2) 4 L'an III de Vexin-Seine 16 La recherche de l'emploi, Entreprises nouvelles 17 Des champignons de Paris à Évecquemont 18 La forêt de l'Hautil... une longue histoire 20 Que deviennent nos déchets? Sapins de Noël, où les jeter? 24 2.008 Brèves du CCAS 25 Vaux contre le cancer, Récupérez les bouchons, Don du sang, Remerciements 26 Décembre en fête à Orpea 27 Le marché de Noël 28 Père Noël chez les petits 29 Le temps scolaire, Rythmes scolaires, Inscriptions 2008 à l'école maternelle 30 L'informatique à la maternelle, Élections des représentants des parents d'élèves de Vaux 31 Le centenaire de l'UFCV, Tennis de table 32 Une saison de qualité... 33 ADGV, le vent en poupe, Vaux brèves 34 Voix d'or à Saint-Pierre-ès-Liens, Expos à Vaux 35 Conseil municipal 36 Noces de diamant, Centenaire, État civil, Calendrier 38



Julien Crespo

Rédacteur en chef:

Luc-Olivier Baschet

Comité de rédaction :

J.-C. Bréard - B. Chiumenti - J. Harter - A. Ludwig - A. Riou

Corrections:

I.-M. Cornet - M. Uguen

Remerciements à tous ceux qui sont allés de leur plume pour nous tenir informés de la vie vauxoise :

Les Associations, M. Bianco, P. Bibard, M. Bignon, O. Bréard, J. Carpier, Th. Chefdeville, F. Crespo, V. Fizames, F. Flageul, J. Gineste, J.-M. Gross, A. Lancea, Laurence, C. Laurent, F. Lecouvey, M. Le Guillevic, J.-L. Lepinoy, J. Lerma, A. Monnier, B. Néron-Bancel, J.-F. Prost, M. Uguen, M.-C. Vandeville.

Magazine municipal gratuit, réalisé par L.-O. Baschet, imprimé par Art Dimension à 2 100 exemplaires • Dépôt légal janvier 2008 Couverture: L.-O. Baschet

CE TRADITIONNEL MESSAGE DE VŒUX, REVÊT POUR MOI ET TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE, UN CARACTÈRE UN PEU PARTICULIER CAR C'EST LE DERNIER DE CE MANDAT. EN EFFET, COMME VOUS LE SAVEZ DÉJÀ, LES ÉLECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX AURONT LIEU LES 9 ET 16 MARS 2008.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais m'adresser à

l'équipe municipale avec laquelle j'ai eu le privilège de travailler. Quelles que soient les situations qu'elle a eu à gérer ces dernières années, que ce soit au sein des commissions, dans les animations culturelles ou sociales, dans le développement de nouveaux services, dans les

différents syndicats où nous sommes représentés, notre équipe a fait preuve de dynamisme, dévouement et de professionnalisme. Je veux leur témoigner mes plus sincères remerciements et ma plus profonde reconnaissance pour l'engagement qu'ils ont manifesté durant cette période au service de leur commune.

L'année 2007 a été également l'occasion de vérifier que générosité et solidarité ne sont pas que des mots dans notre commune.

Je veux parler de l'incendie qui a ravagé l'escalier n°4 du Square du Temple heureusement sans faire de victimes graves.

Ce fut une nuit très difficile pour ses habitants, une nuit où certains ont tout perdu, mais ce fut aussi une nuit de générosité lorsqu'un voisin s'est porté courageusement au secours d'une jeune personne prisonnière des flammes.

Ce fut une nuit de solidarité lorsque spontanément des habitants du quartier ont proposé des solutions d'hébergement.

Nous avons ensuite pu constater l'émotion

et la mobilisation de la population qui, autour du Comité communal d'action sociale et des services de la Commune, a fait preuve d'une grande générosité puisque au-delà des dons matériels, une souscription a été ouverte, et 9 000 euros ont été collectés ce qui a permis avec la participation de la Communauté de communes et du CCAS de répartir 39 000 euros.

En ces périodes où la tendance du chacun-poursoi est de mise, il est rassurant de pouvoir compter sur la solidarité et la générosité des habitants de

notre village.

Je salue le Conseil municipal des enfants qui cette année encore nous a présenté un projet très ambitieux, celui de faire revivre le cinéma à Vaux, bientôt un programme pour enfants sera proposé gageons qu'il obtiendra le même succès

que les deux premières séances.

générosité
et solidarité
ne sont pas que
des mots dans

notre commune

Il n'y a pas de dynamisme dans un village comme le nôtre sans un tissu associatif dynamique. Comme moi, vous l'aurez constaté, il ne se passe pratiquement pas une semaine sans qu'une animation de qualité nous soit proposée.

C'est l'occasion pour moi de saluer tous les présidents et leurs équipes de bénévoles. Je les remercie de leur engagement et de la qualité des animations qu'ils savent proposer aux Vauxois. Je tiens aussi à remercier et féliciter l'ensemble du personnel communal pour l'investissement et le professionnalisme qu'il manifeste au service de tous.

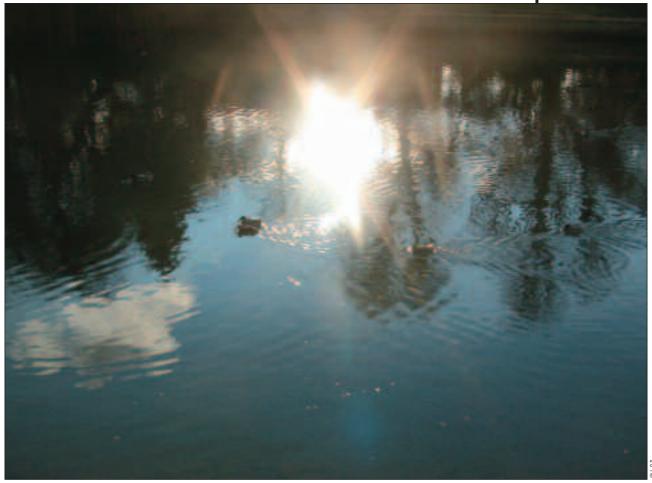
Mesdames, Messieurs, que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir en un monde de paix et de bonbeur, ce sont les vœux que je forme au nom de toute l'équipe municipale.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur.

Le Maire

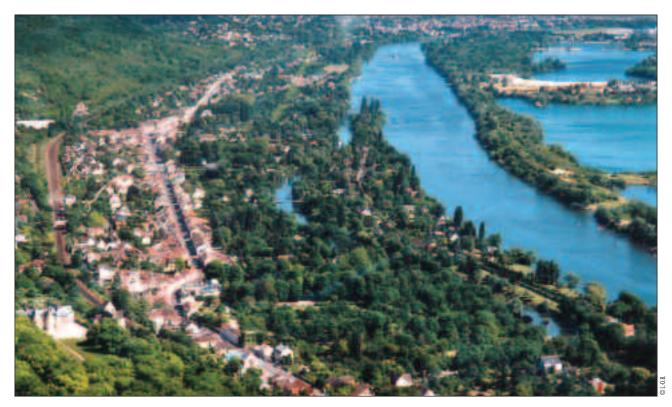


À Vaux La Seine au fil du temps (2)



Vaux Magazine vous livre, sous la plume de Jean-Fred Prost, accompagné de Patrick Bibard et de José Lerma, un regard actuel sur ce beau fleuve, la Seine, qui a forgé le caractère de notre ville tout au long des siècles et qui reste présent et actif dans la vie quotidienne des Vauxois.

VAUX magazine



En plagiant Apollinaire :
« Passent les jours
et passent les semaines,
sous le pont de Vaux
coule la Seine! »

Commençons par des chiffres : à combien estimeriezvous le nombre de mètres cube d'eau qui se sont écoulés devant notre village, sans le moindre bruit, pendant toute cette année? Chiffre impressionnant de plus de 15 milliards 515 millions de m³, calculé sur la base d'un débit moyen annuel de près de 500 m³ par seconde (hors crue) en pluviométrie normale. C'est en février que le débit (hors crue) est le plus important (830 m³), en août et septembre le plus faible (250 m³). Lors de la dernière montée des eaux, le 26 mars 2001, le débit a atteint le chiffre de 2100 m³ par seconde. Que d'eau, que d'eau, mais les anciens Vauxois ont vu bien pire!

Débordements et réglements

Depuis cinq ans le fleuve a décidé de se cantonner à ces valeurs moyennes, restant dans son lit principalement en raison d'une succession d'automnes et d'hivers très secs, trop secs! Les riverains ne s'en plaindront pas et mangent leur pain blanc! La prochaine crue sera de taille entend-

Vue du ciel, la Seine. Virgule bleue dans un champ de verdure, calme, tranquille et douce, elle peut parfois sortir de son lit, violente et sale, et envahir terrains et maisons.

on dire dans des milieux aussi autorisés qu'incompétents car personne ne le sait. Tout est possible, et cela dépendra simplement de ce qui tombe du ciel! La crue de 1910 n'a-t-elle pas été la conséquence de 56 jours de pluie ininterrompue. Les Vauxois riverains sont aguerris à ce genre de "sport". La Seine montant au plus vite d'environ 50 cm par 24 heures, ils peuvent se préparer à affronter sereinement les hautes eaux.

Les crues les plus importantes eurent lieu en 1876, 1883, 1910, 1924, 1945, 1955, et moindre en 1970; leurs hauteurs pourtant référenciées sont désormais quelque peu fluctuantes. Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) en vigueur dans les Yvelines et l'Oise a été vivement contesté par tous et n'a de sens théorique qu'en énarchie. Il est désormais applicable avec quelques modifications obtenues grâce à la pugnacité des riverains réunis en associations et de quelques élus.

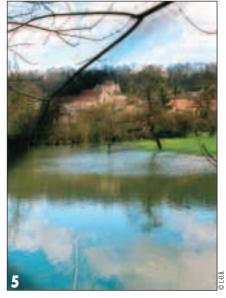
Traité par Jean-Marie Gross dans *Vaux Magazine* n°19 en 1998, le sujet des rives est loin d'être clos. Après la loi de Paul en l'an 200 et le Digeste romain en l'an 535, ce sont des lois napoléoniennes de 1805 qui règlent les bases du code fluvial.

Géographiquement, Vaux-sur-Seine n'offre pas à ses











Quand la Seine sort de son lit.

Avenue Lucie, le 22 janvier 1955;
imaginez 70 cm de plus en 1910 (1).

Boulevard Loiseleur, la promenade en bottes, obligatoire (2).

Le pont résiste aux hautes eaux (3).

Une chaumière bien mouillée (4).

L'église et le château sont à l'abri (5).

habitants le patrimoine du fleuve, sauf au niveau du boulevard Loiseleur puisque la commune en est propriétaire. L'accès à la berge y est autorisé à tous. En dehors de cet endroit, du parc de la Martinière, de la Franchise-Caron, et de quelques mètres de la rue du port, le fleuve est bordé par des propriétés privées, résultant entre autres du partage en 1795 des terres de Hocquart de Coubron aux profits des habitants de la commune.

Sur les rives de ces terres, ainsi que sur celles de l'île, s'applique la servitude de contre-halage, ou de marchepieds, soit une largeur de 3,25 m, glissante en fonction de l'état de la berge; par exemple, côté grand bras de l'île, si la berge se dégrade sous l'effet de l'érosion, c'est au détri-

ment de la propriété, les 3,25 m restant constants. A contrario, sur le petit bras, la berge se remblaye en raison de l'envasement et les 3,25 m restant constants, c'est la propriété qui augmente! Quoique!

La circulation des personnes sur les zones de servitude de contre-halage ou de marche-pieds est limitée aux personnels de police et de sécurité, pompiers, sauveteurs, pêcheurs (encore actuellement), bateliers et plaisanciers en difficulté, employés de VNE. Tous ces éléments, générateurs de conflits, rendent impossible la promenade de tout un chacun sur les berges de Vaux. Déjà à l'époque, les lavandières n'allaient pas laver ou rincer en Seine n'importe où; les photos anciennes les montrent le plus

VAUX magazine



souvent sur les berges communales citées plus haut. De plus, bien souvent, le propriétaire riverain paie une redevance pour occupation temporaire du domaine public, pour toutes installations telles que ponton, escalier, mise à l'eau, quai d'amarrage, duc d'Albe (pieux d'amarrage). Seules les défenses de berges (palplanches métalliques autrefois autorisées, enrochements actuellement plus écologiques et pentus) sont exonérées. Ces redevances, de plus en plus chères, génèrent ainsi chez le locataire un semblant de droit de "tranquillité" au bout de son jardin.

Et ce dernier aura aussi la charge d'entretenir, de maintenir en état, (de démolir dans certains cas) la berge louée. Il s'abstiendra de laisser tous déchets de jardin ou détritus, susceptibles de polluer le fleuve à la montée des eaux. Au printemps, c'est le contraire, celui-ci ayant apporté son lot de pollution, il pousse sur les arbres des berges, moult sacs en plastique et autres déchets que le locataire devra enlever.

Sous l'impulsion de Guy Mansuy et de ses fidèles, et parallèlement au "nettoyage de printemps" organisé par la commune, les nettoyeurs bénévoles se mettent également à l'ouvrage à pied et en barque pour rendre les berges plus propres.

Quelques mots sur la rive gauche, territoire de Verneuil, où se trouvait jadis le chemin de halage. Celui-ci, réhabilité en promenade, est désormais praticable des Mureaux au port du Rouillard. Il doit se prolonger au-

Pour prévenir les risques d'inondation : le PPRI

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un outil de l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation. La collectivité nationale assure, en effet, une solidarité financière vis-à-vis des victimes d'une telle catastrophe naturelle.

Tous les départements de la région de l'Ile-de-France concernés par les crues de la Seine ont été dotés d'un PPRI. Ils s'inscrivent dans le même cadrage régional et prennent pour référence la crue de 1910.

Le PPRI a pour objectif:

- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- de réduire la vulnérabilité des installations existantes et, pour cela, de

préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Les plans de prévention des risques prévisibles sont élaborés en application de la loi du 22 juillet 1987 modifiée par la loi du 2 février 1995, appelée loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et de la loi Bachelot du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages.



delà, jusqu'à Triel, après enlèvement de la butte remblai : cette butte d'une dizaine de mètres de haut, édifiée par les compagnies sablières en 1956-1957, est constituée de tout ce qui n'était pas "sable". Une végétation luxuriante, sauvage s'y est développée en 60 ans, créant un écosystème, plein de gîtes d'animaux (lapins de garenne, renards) et de nichées d'oiseaux de toutes sortes. Ce lieu, redevenu naturel par excellence, est le refuge idéal également pour le gibier d'eau (canards, foulques, hérons cendrés, cormorans, goélands argentés).

À la demande pressante des "Verts" des Yvelines, cette gigantesque butte devait être enlevée par arrêté préfectoral du 4 juillet 2003 avec mise en demeure, afin d'y recréer un sentier de promenade, et pourquoi pas goudronné. Ces remblais font également l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles. Il va sans dire que si les arrêtés préfectoraux se doivent d'être appliqués, je me demande où est le bon sens dans cette affaire et où est la véritable écologie! Cette réflexion toute personnelle, comme tout l'ensemble de cet article n'engage pas *Vaux Magazine* mais seulement son auteur.

Créé le 1er octobre dernier, le SMSO, syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, s'est donné pour mission la protection, la restauration et la mise en valeur des paysages et de l'environnement des berges des deux cours d'eau; la ville de Vaux adhère à ce syndicat et un diagnostic sur l'état des berges doit être fait en 2008. Pour les années suivantes, quelle sera son action ?



La flore

Les berges, si elles ne sont pas équipées, sont naturellement plantées d'arbres à croissance aussi rapide que spontanée. Transportée par l'eau, le vent, dans les plumes de canards, ou simples repousses de déchets verts, toute graine trouve hospitalité dans le limon des berges.

Pousseront ainsi des saules tant droits (Marsault) que pleureurs, peupliers en fuseaux, érables, sycomores, bouleaux, frênes, aubépines, troènes ou toutes autres essences aimant avoir les pieds dans l'eau. Lors de la tempête de décembre 1999, la Seine démarrant sa crue, nombreux sont ceux qui sont littéralement sortis de terre. Emportés par les eaux, ils formèrent un gigantesque barrage qu'il fallut dégager quelques mois après. VNF procéda à un nettoyage des arbres morts restants quelques années après.

L'été, de nombreux arbres à papillons (*Buddleia*) à fleurs pourprées ou roses jalonnent le cours du fleuve. L'observateur attentif trouvera, dissimulé dans cette végétation, les terriers de nombreux rongeurs (rats d'eau) et de plusieurs familles de ragondins qui ont élu domicile

N°38 HIVER 2008 — WAUX magazine



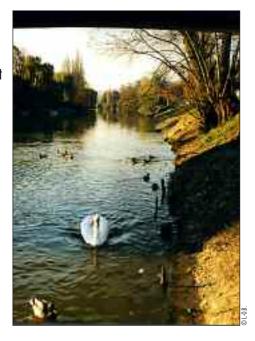
Vaux, réserve ornithologique

Enclavé entre l'eau et la forêt, Vaux-sur-Seine, porte du parc régional naturel du Vexin français, est surplombé par un massif forestier d'à peu près 1 000 ha longeant la Seine. Chez nous, par endroit, celle-ci peut atteindre 200 à 300 m de large. C'est une rivière très poissonneuse, appréciée de nos amis pêcheurs et très attractive aussi pour nos grands oiseaux d'eau : hérons cendrés, cormorans, goélands argentés et mouettes rieuses, tous, grands mangeurs de poissons. La Seine s'améliore d'année en année. Elle se clarifie et sa flore aquatique réapparaît. Herbiers et roseaux redécorent les berges. Le fait de revoir des goujons et des ablettes est très significatif d'une eau moins polluée qu'avant. Cela est le résultat de la construction de nombreux bassins de décantation durant ces vingt dernières années.

La Seine est aussi la première grande rivière barrant la France à un tiers de sa superficie et servant d'aire de repos pour les axes migratoires des oiseaux d'eau : anatidés (oies, cygnes, canards de surface et canards plongeurs). À la fin des années 80, il fallait créer quelque chose. C'est pourquoi à Vaux une association ornithologique est née l'AOCGE. Il a fallu plusieurs années de travail pour monter des dossiers, faire des comptages d'oiseaux en hivernage, pour envoyer tout cela au Conseil régional, au ministère de l'Environnement, et faire mettre des zones fluviales en réserve de chasse. Il fallait que ces zones humides deviennent zone de protection spéciale. Le site dont nous disposions à Vaux était remarquable. Un grand méandre de la Seine bordé par des centaines d'hectares de sablières offrait une zone de repos importante pour les oiseaux migrateurs. Nous y sommes arrivés et nous remercions encore la participation des maires des communes voisines Triel, Verneuil, Les Mureaux et Meulan.

À Vaux, le long des berges (grand bras ou petit bras), vous pouvez observer à partir de novembre de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau en hivernage profitant de ce havre de paix : canards colvert, canards siffleur, sarcelles d'hiver, canards morillon, canards milouin, cormorans, hérons cendrés, grèbes castagneux, grèbes huppés, foulques, poules

Sur le petit bras, canards colvert, oies cendrées et cygnes majestueux viennent à la rencontre des promeneurs du boulevard Loiseleur, le bien nommé, se faire offrir moult friandises.



d'eau, martin-pêcheurs, cygnes tuberculés, oies cendrées et une diversité de passereaux. Toutes ces espèces hivernent, poussées parfois par le froid, venant de Scandinavie, Russie, Pologne vers l'Espagne et les côtes d'Afrique de Nord. Tout au long de leur migration, il est bon qu'elles puissent rencontrer des zones pour se reposer, se nourrir et refaire le plein d'énergie pour poursuivre leur long voyage.

La migration des oiseaux est très mystérieuse pour nous ornithologues. Chaque année les axes migratoires varient, basés sur les changements de lune, les coefficients des marées, les couloirs anticycloniques; et le réchauffement de la planète n'arrange rien au problème.

Peut-être que dans quelques années, certaines espèces perdront complètement le gène de migrateur. Nous l'observons déjà sur la palombe ou pigeon ramier qui vit désormais dans les villes, parcs, jardins publics. Elle niche chez nous toute l'année et part tous les jours dans les plaines environnantes pour se nourrir de maïs, blé, orge, tournesol, et revenir dormir à la capitale. Ces oiseaux ne migreront peut-être plus jamais. Nous le constatons aussi chez les insectivores comme l'hirondelle qui normalement quitte notre pays à l'automne pour l'Afrique du Nord : sous l'effet du réchauffement climatique pas mal de ces oiseaux sont observés en ce moment dans le sud de la France grâce sûrement à une abondance d'insectes. Nous sommes en hiver, profitez des belles lumières et des promenades le long des berges de la Seine. Prenez vos jumelles et un guide des oiseaux, vous apprendrez à observer et non à regarder.

dans le petit bras. La flore aquatique n'est pas en reste; rares nénuphars, jaunets d'eau, iris d'eau, roseaux, canne de joncs, herbes filantes prouvent par leur présence une meilleure qualité de l'eau. Et si notre petit bras devenait comme ceux des Migneaux ou de Villennes un site d'éco-assainissement. Des algues dépolluantes ont été plantées pour mission de digérer les matières en suspension : ça serait bien aussi chez nous, non?

Une eau moins polluée

L'eau de la Seine est de plus en plus propre. En dehors des surverses d'orages et des crues, le fleuve, à Vaux, présente les caractéristiques d'une eau d'assez bonne qualité. Cela n'autorise pas pour autant la baignade et les jeunes ados qui avaient l'an dernier transformé le pont de l'île en plongeoir se sont vu interdire cette pratique pour leur sécurité. La relative pureté de notre Seine convient tout de même mieux aux poissons qu'aux humains.

L'eau de la Seine de 2003 à 2006 Tous les chiffres sont en amélioration depuis 2001.					
Ils sont calculés sur un débit moyen de 320 m³/sec,					
aux ponts de Triel et de Meulan.					
рН	7,8	niveau "très bon"			
conductibilité	660 uS/sec	niveau "très bon"			
T° eau	14,3°C	niveau "très bon"			
T° air	17°C	niveau "très bon"			
Oxygène dissous	9 mg/l	niveau "très bon"			
Saturation en oxygène	86 %	niveau "très bon"			
Chlorures Cl-	33,6 mg/l	niveau "très bon"			
Sulfates So4	46 mg/l	niveau "très bon"			
Phosphates P	0,28 mg/l	niveau bon			
Nitrates No3-	22,2 mg/l	niveau passable			
Ammonium Nh4+	3,32 mg/l	niveau mauvais			

Les matières en suspension ont beaucoup régressé comme le montre la quantité de vase déposée dans le petit bras, en nette diminution au moins sur les bords.

Enfin, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 applicable en décembre 2005, oblige le contrôle de tout rejet dans notre fleuve; cela ne valait-il pas le coup d'attendre au feu rouge alterné, au cœur de Vaux, pendant presqu'un an! Mais il reste à faire et il faut espérer encore du bon sens pour relier d'autres bouts de la commune, l'île et les rus d'écoulement au schéma d'assainissement pour des rejets plus propres, au profit de tous; un challenge pour la prochaine municipalité!

N°38 HIVER 2008 — WAUX magazin





La Gaule vauxoise, le 20 octobre 2002 Cette carpe sera remise à l'eau après pesage.

Heureux comme un poisson dans l'eau!

L'AVIS, RECUEILLI PAR J.-F. PROST, DE JACKY BERTEAU-BECH, GARDE-PÊCHE ASSERMENTÉ.

Histoires de chasseurs, histoires de pêcheurs... Comment trouver des informations crédibles sur un tel sujet après la dissolution de la très sérieuse "Gaule Vauxoise".

Redoutant de trouver un hâbleur inconnu se vantant d'avoir attrapé un poisson aussi gros que la tête du dragon de Saint-Nicaise à l'aide d'une "mystique" pâte rouge, et préférant m'adresser au Bon Dieu qu'à ses Saints, je m'enquérais de questionner le Garde de ces lieux.

La Seine est le fleuve le plus poissonneux de France par la diversité de ses habitants : poissons blancs tels que gardons, brèmes, carpes (de 3 à 20 kg), tanches, anguilles (60 cm), quelques truites. Poissons carnassiers comme les perches, brochets (0,80 à 1 m), sandres (0,80 à 1 m), silures (1,98 m prise à Meulan). Ces poissons sont beaux, en bonne santé, et pourquoi pas mangeables mais, comme pour les champignons, au risque et péril du consommateur.

Leur cycle de reproduction est accéléré (2 ans au lieu de 4) en raison d'une nourriture abondante boostée par la pollution organique.

La pêche est victime des nombreuses autres activités ludiques proposées de nos jours. Elle n'intéresse plus guère les jeunes (une tentative avec les enfants des écoles de Meulan n'a pas été un franc succès). Le nombre de pêcheurs en nette diminution met en péril les sociétés de pêche (Association agréée protection pêche milieu aquatique, Fédération départementale à

Limay) qui financièrement ont du mal à assumer leurs frais (baux, taxes, charges, assurances). Faute de moyen, le repeuplement est impossible, mais la nature s'en charge tout de même.

Le permis reste obligatoire et si la carte découverte est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans, la carte adulte reste chère à $69 \in (de\ 12\ a)$ 18 ans la carte est à $14 \in)$.

La Seine dans notre région est classée en deuxième catégorie; la pêche y est autorisée toute l'année sauf pour le brochet (fermée de janvier à avril). A Vaux, la pêche de nuit est interdite et les carpistes devraient remonter leurs lignes au coucher du soleil. Les techniques de pêche sont surtout le bouchon (avec des cannes de 13 m), le plombé, le moulinet fileur, parfois la pêche à l'anglaise. Le pêcheur pèsera sa prise et la remettra délicatement à l'eau. Malheureusement si le poisson a saigné, il est perdu. Les enrochements des berges, les racines des arbres, permettent aux poissons de se reposer et de se cacher. Les palplanches sont donc néfastes aux habitants de nos rivières.

Mais si M. Berteau-Bech constate une nette amélioration de la qualité de l'eau, il s'insurge contre les déchets verts que beaucoup de riverains déversent pensant qu'ils sont biodégradables. Le gazon coupé est plein de phosphates et se transforme en acide. Les branches finissent par couler et se décomposent très lentement. Il appelle au civisme de tous pour le bien de nos rivières et peste lorsqu'il pêche des sacs en plastique renfermant des déchets ménagers. Pour information, le secteur de pêche entre les ponts de Meulan sera nettoyé par des plongeurs et une drague les 12 et 19 avril 2008 pour le bien-être des poissons et des pêcheurs.



Nettoyage du petit bras en juin 2003 (1). Bateau de croisière (2). Automoteur de 85 m (3). Barge porte-conteneurs (4).







Loisirs et tourisme

Mais si on ne s'y trempe pas, le fleuve est propice à la navigation de toutes sortes : canotage sur le petit bras, yachting à la voile sur le grand, qui reste le plan d'eau des régates du CVVX et des deux clubs des Mureaux (YCIF et CVP). Quelques skieurs nautiques, quelques jet-skis enfreignent la vitesse de 18 km/h maximun autorisée et nous montrent quelques figures bruyantes de leurs sports.

Le tourisme fluvial est en pleine expansion : il permet à six millions de touristes de découvrir Paris et l'Île-de-France par les voies d'eau. De magnifiques paquebots luxueux transportent des passagers de Paris à Honfleur pour des croisières de rêve. Et si vous les voyez vides lors de leurs passages à Vaux, sachez que les touristes contemplent pendant ce temps le château de Versailles et qu'ils rejoindront le bateau à Mantes ou à Conflans suivant le sens de la croisière.

Le tourisme individuel n'est pas en reste : de nombreuses unités de toute taille circulent "montant ou avalant" mais peu empruntent le petit bras; le port du Rouillard permet désormais une étape sur la rive gauche, loin de tout ravitaillement. Pourquoi ne pas créer une halte au ponton communal comme à Meulan, qui profiterait aux plaisanciers et aux commerces vauxois? Question à la future municipalité!

Transports

Le transport fluvial et fluvio-maritime est devenu un mode alternatif, écologique et économique. C'est le Port autonome de Paris, établissement public de l'État, qui est chargé depuis 1970 de développer l'acheminement des marchandises à moindre coût en toute sécurité et de limiter les nuisances du transport routier (2,6 fois moins d'émission de gaz à effet de serre). Vingt-sept millions de tonnes de fret ont ainsi été transportées en 2005 sur les 1367 km de voies navigables du bassin de la Seine (Seine-Oise-Marne-Yonne) remplaçant 1 350 000 camions de 20 tonnes! Un convoi fluvial poussé, long de 150 mètres, équivaut à 4 trains ou 220 camions. En trois ans, de 2003 à 2006, la progression du transport fluvial a repris et atteint 28 %, la même augmentation qu'entre 1997 et 2000 après la baisse de 2001-2002. Il ne cessera d'augmenter dans les prochaines années, surtout avec les barges porte-conteneurs, véritable empilement flottant qui remplace les céréales et le charbon. Lorsque la Seine, après de très gros travaux (ponts, écluses, courbes, canal Seine-Nord) passera au grand gabarit, ce seront des unités automotrices de 2 400 tonnes qui navigueront, bien hors de portée de l'artisan marinier. Mais rien n'est sans conséquence et ce trafic plus intense pourra aussi

> VAUX magazine

Au fil de l'eau avec le CVVX

Pour les amoureux de belles images, en saison, lorsque le soleil est au rendez-vous, tout au bout de la rue du Port, dans un environnement de verdure planté de beaux arbres et agrémenté de parterres fleuris, le CVVX vous accueille. Autour du club-house, de nombreux bateaux de différentes tailles, les uns amarrés au ponton, les autres sur remorques stationnées à terre. En tout : environ une soixantaine de bateaux de différents types. Citons pour les initiés des dériveurs, des quillards de sport et des croiseurs de cinq à sept mètres.

Au début de l'avènement de la voile, un nouveau concept s'est très vite développé dans le domaine du sport et des loisirs: "le camping flottant".

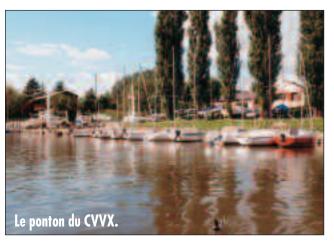
À cette époque, beaucoup d'amateurs de navigation à voile construisirent eux-mêmes leur bateaux. Le plus petit de la catégorie habitable transportable, baptisé "Maraudeur", était le plus répandu.

M. de Bourqueney qui naviguait dans cette partie du Valde-Seine cherchait un club pour l'accueillir. Il remarqua ce petit havre de verdure. Le terrain appartenait alors à M. de Marochetti qui accepta de le lui céder pour son usage et celui de ses amis. Nous étions en 1961, l'association des Maraudeurs était née et devint par la suite le Cercle de Voile de la ville de Vaux-sur-Seine (CVVX).

La pratique de la voile se développant, des constructeurs ont pris la relève des amateurs artisans pour réaliser différentes catégories de bateaux. A Meulan, un chantier naval était réputé pour ses Maraudeurs, notre flotte compte encore l'un de ces bateaux historiques.

Avec le temps, les amateurs de voile ont été de plus en plus nombreux et le CVVX a pris de l'extension. Les successeurs de M. de Bourqueney et tous les bénévoles de l'association ont à cœur de poursuivre son œuvre.

Le CVVX est un club de propriétaires de bateaux qui trouvent ici, moyennant une cotisation annuelle, un accueil sympathique pour eux-mêmes et pour leurs bateaux : cadre agréable, club-bouse bien équipé, un





atelier pour le bricolage, une grue de mise à l'eau et des places de bateaux à terre ou à l'eau sur corps mort ; le tout accompagné du sourire de la gardienne des lieux, toujours disponible et empressée auprès de chacun.

Au CVVX, il y a plusieurs niveaux de pratiquants de la voile : certains naviguent en famille pour leur plaisir et leur détente, d'autres s'engagent dans des régates conviviales entre clubs régionaux.

Les jeunes attirés par ce sport sont invités à rejoindre le club. Ils peuvent s'inscrire à la "Bourse aux équipiers" soit pour s'initier, soit pour se perfectionner et pratiquer la voile sans investir immédiatement dans l'achat de matériel. Depuis deux ans, de jeunes Vauxois ont répondu à l'appel, certains se sont montrés très assidus aux entraînements à la régate dirigés par nos skippers expérimentés.

s'accompagner de nuisances surtout sonores et d'érodement des berges. Souvent, le niveau est remonté du vendredi au lundi pour permettre le passage des plus gros porte-conteneurs.

Ainsi, Vaux de Jouste de Meullent dès 1273, puis Vaux,

a bien fait, par décret du 17 février 1902, de se dénommer "sur Seine" puisque le fleuve a toujours rythmé la vie des habitants de notre commune, même si son accès est difficile voire retors. Comme tout, il se mérite et donne pleine satisfaction à ceux qui le respectent.

JEAN-FRED PROST



A l'ouverture du club en avril 2008, ils sont attendus avec d'autres qui se découvrent l'envie de naviguer, un deuxième Vent d'Ouest (quillard de sport) baptisé Ville-de-Vaux est à leur disposition.

Chaque année à la mi septembre, le CVVX organise les "Six Heures de Vaux": la régate la plus importante de la région parisienne. Cette épreuve voit s'affronter une cinquantaine de bateaux sur notre plan d'eau qui s'étend du pont de Triel-Verneuil à celui de Meulan-Les Mureaux. La préparation de cette régate exige une sérieuse organisation qui mobilise tous les membres du club.

Avec l'expérience, les régatiers se tournent vers des compétitions plus importantes, nationales ou internationales. Cette année, après une domination de douze années consécutives au classement du Championnat de ligue, le CVVX termine deuxième. Cependant, le club a tout lieu d'être fier des résultats obtenus en 2007.

Nos régatiers se sont distingués sur différents plans d'eau douce et salée, remportant entre autres toutes les régates et titres dans la catégorie Corsaire, un petit croiseur transportable signé Herbulot.

Le club a aussi remporté la régate de l'Île-de-France à la mer à La Rochelle en mars dernier, un des rares trophées qui lui manquaient.

En quarante-six ans, les régatiers du CVVX, en devenant respectivement Champion de France, d'Europe et du Monde, ont fait connaître la ville de Vaux-sur-Seine dans toute la France mais aussi auprès des nations les plus présentes dans notre discipline (Autriche, Allemagne, Belgique, Brésil, États-Unis, Lituanie, Italie, Pologne, Russie et Suisse).

Depuis des années, que ce soit en France ou à l'étranger, sur chaque épreuve sur plan d'eau douce, nos concurrents s'inquiétaient de savoir si Vaux-sur-Seine était présente. Ce qui est nouveau et qui fait la fierté de tous, c'est que maintenant en eau salée aussi on s'inquiète de savoir si Vaux-sur-Seine est là.

C'est la plus belle reconnaissance que nous pouvions offrir à notre partenaire, la Ville de Vaux-sur-Seine.

Site Internet: http://asso.ffv.fr//cvvx

Pour en savoir plus, contacts

Réflexions sur le PPRI de Lucien Ferrier, conseiller régional d'IdF http://yakasolutions.typepad.com/rives_de_seine http://www.vigicrues.écologie.gouv.fr Info-hydro@idf.ecologie.gouv.fr abs.sn-seine@equipement.fr

Bibliographie

Vaux magazine n° 19, automne 1998. Vaux magazine n° 36, hiver 2007. Vaux-sur-Seine, son site, son histoire, ses habitants, Association Avril, 1995 Une île entre la Seine et Vaux, Jean-Fred Prost, 2002. Fluvial n°123 et 125, juin et sept 2002.



L'an III de Vexin-Seine

par VINCENT FIZAMES, directeur de la Communauté de Communes

La Communauté de communes Vexin-Seine (CCVS) entre dans sa quatrième année, qui sera un peu particulière. Les élections municipales auront lieu en mars prochain, et les conseils municipaux issus de ces élections auront à désigner les conseillers de la Communauté de communes. 2008 sera une année de transition, où à partir du bilan des trois premières années de fonctionnement, la CCVS construira son projet pour les six ans à venir. Il est donc utile de revenir un peu en arrière, de jeter un regard sur ces premières années.

ous pouvons constater que la CCVS occupe toute sa place au sein des instances de concertation et de décision qui influent sur l'aménagement de notre territoire, de Mantes à Poissy. C'est par exemple la participation de la CCVS aux travaux d'élaboration d'un Schéma de cohérence territorial (Scot), afin de faire valoir notre point de vue et d'inscrire durablement Vexin-Seine et ses spécificités dans le projet plus large qui se dessine sur la vallée de la Seine. Ce projet est porté par l'**Opé**ration d'intérêt national (OIN) Seine Aval, dont le périmètre initial excluait nos communes. Or, c'est là que vont se prendre toutes les grandes décisions en termes d'aménagements importants (transport, logement, infrastructures, etc). La CCVS a donc demandé et obtenu d'être intégrée au périmètre de l'OIN Seine Aval.

En parallèle, la Communauté construit son **Schéma de développement durable**, dont vous pourrez très bientôt prendre connaissance par une exposition qui aura lieu dans toutes les communes de la CCVS.

Nous constatons ensuite que les actions autour du **développement économique** se mettent en place, s'organisent. Une rencontre des acteurs économiques a eu lieu récemment au *Pharaon*, à Tessancourt-sur-Aubette. Nous avons

rencontré les professionnels du secteur de la santé, très dynamique sur notre territoire. Nous avons facilité l'implantation de commerces (Gamm'Vert à Meulan) ou d'entreprises (Delamare-Sovra à Juziers). Nous avons permis à tous les habitants de la Communauté de communes de bénéficier des services du Comité de bassin d'emploi, qui accompagne et finance les projets de création d'entreprises.

Sur la question de l'emploi, nous poursuivons les actions menées par les communes, comme l'accompagnement des demandeurs avec le **Bureau Emploi-Services**. Nous développons les accueils de proximité, avec la mise en place d'une antenne locale de l'ANPE à Meulan.

En complément de ces deux piliers que sont l'aménagement de l'espace et le développement économique, la CCVS a construit également d'autres actions, dont la plus visible est le **Roul'doudou**, la halte-garderie itinérante. L'accueil du jeune enfant (de 3 mois à 3 ans) est en effet une de nos priorités, et vous devez savoir que la CCVS a démarré son projet de construction de trois structures d'accueil, implantées sur les communes de Juziers, Meulan et Vaux-sur-Seine.

Le problème du logement est également porté par la CCVS, qui a lancé en septembre dernier un Programme local de l'habitat (PLH). Celui-ci devra répondre aux besoins de la population (difficultés à se loger sur le parc privé, pénurie de logements sociaux, première installation des jeunes, familles recomposées, population vieillissante, etc.) sans déséquilibrer le territoire composé de communes qui ne possèdent pas les mêmes niveaux de services ou les mêmes infrastructures

Enfin, nous participons à l'animation du territoire, en proposant des actions de découverte pendant **les Journées du patrimoine**, le troisième week-end de septembre. Le circuit des 8 églises en 2005, la visite de quatre sites remarquables en 2006, les expositions et la ronde vauxoise en 2007 ont permis aux habitants de découvrir les richesses patrimoniales des communes de la Communauté.

C'est donc avec tout le plaisir de participer activement à l'animation et la construction de notre territoire commun du Vexin-Seine que la Communauté de Communes est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette année 2008.

Communauté de communes Vexin-Seine 30, boulevard Thiers . 78250 Meula Tel : 01 30 99 06 07 Fax : 01 30 99 07 09 ccvs@vexin-seine,fr

La recherche d'emploi

par JOSÉ HARTER, maire adjoint à l'Emploi, au Commerce et PMI

Le bureau Emploi-Services s'est montré toujours aussi présent et efficace durant l'année 2007.

ADAME DI MONDA, responsable du bureau, a ainsi repositionné plus de 75 personnes dont 14 en contrat à durée indéterminée. Les outils Internet et la technologie téléphonique ont profondément changé l'approche de recherche, celle-ci pouvant se faire directement sur ordinateur chez soi. De même, l'envoi d'un CV (télé candidature) ou la traque d'un profil est consultable sur internet. Quant à la bonne nouvelle de l'Anpe qui peut illuminer

une journée de galère, il est maintenant possible de la recevoir par sms sur son téléphone mobile.

La structure Emploi-Services est entourée d'une conseillère Anpe référente ainsi que d'une référente à l'Assedic. La récente fusion des deux organismes devrait encore faciliter la collaboration. En cas de besoin, le Ccas de la commune aide et soutient les situations les plus difficiles.

Le nombre de Vauxois inscrits à l'Anpe a connu un creux en avril

dernier avec 157 personnes tandis que le sommet se situait à 172 en novembre.

Notre taux de personnes en recherche d'emploi varie entre 7,5 % et 8,3 %.

Bureau de l'Emploi-Services : 01 34 92 96 79.

Monsieur David, notre nouveau poissonnier, vous présente ses produits de la mer sur le marché tous les samedis matin. Arrivage direct de Normandie ou de Rungis, son étalage ne laisse pas indifférent quant au choix des espèces.



Entreprises nouvelles à Vaux

UN CHASSEUR IMMOBILIER À VAUX

Sylvie Doré a démarré son activité mi-octobre 2007, sous l'enseigne Côté Acheteur®. Elle propose un service personnalisé aux personnes désireuses d'acquérir une résidence principale, une résidence secondaire ou un bien d'investissement dans les Yvelines. Elle prospecte et visite à leur place, les conseille objectivement dans leur achat, et les assiste jusqu'à la signature de l'acte

notarié. Elle est la solution pour les futurs acquéreurs débordés ou ne se trouvant pas sur place : cadres mutés, expatriés en voie de retour, parents investissant pour leurs enfants étudiants, jeunes retraités migrants...
Vous pouvez la contacter par téléphone au 01 34 74 18 80 ou par e-mail : yvelines@coteacheteur.com. N'hésitez pas à visiter son site Internet : www.coteacheteur.com

(rubrique Yvelines).

ASSIST'ORDI ILE DE FRANCE

Vous avez l'impression que ça "rame", que ça fonctionne mal? C'est un virus, un logiciel espion, une panne? Vous souhaitez changer ou faire évoluer votre matériel? Vous voulez des conseils pour protéger vos données ou empêcher l'accès à certains sites? L'ordinateur vous tape sur les nerfs et vous aimeriez apprivoiser la machine? Sur simple appel téléphonique, nous nous déplaçons chez vous et analysons la situation. Panne, incident, entretien régulier, prévention, sécurité des données, installation & paramétrage internet, box, routeur,

conseils... N'hésitez pas à nous contacter. téléphone : 0 634 904 152

assistance@assistordi-idf.fr site:

http://www.assistordi-idf.fr

MARIE-ERICK, DÉCORATION FLORALE

Depuis le 2 janvier, à Vaux, Marie-Erick compose pour vous, sur commande, des bouquets, des compositions, des chemins floraux pour mariages, deuils ou tout autre événement que vous souhaitez fêter en famille, dans votre entreprise. Vous pouvez la contacter au 06 98 32 03 12.

Des champignons de Paris à Évecquemont

Par Brigitte Chiumenti, Conseillère municipale

C'est à la champignonnière d'Évecquemont que Jacques et Jean Zinetti nous ont accueillis pour une visite de cette gigantesque carrière où ils exercent leur métier avec patience, passion et talent. Jean Zinetti nous conduit dans les caves à la découverte de la culture

du champignon de Paris ou champignon de couches, dont les origines remontent au XVII siècle, mais qui a commencé à Évecquemont pour la famille Zinetti en 1937.

Vaux Magazine:

M. Zinetti, pouvez-vous nous expliquer la culture du champignon avant qu'il arrive dans notre assiette...

M. Zinetti: Oui, tout d'abord vous préciser que nous ne faisons ici que les dernières phases de la culture du champignon de Paris, contrairement à notre père qui assurait la chaîne complète en commençant par la confection des meules de fumier qui recevaient l'ensemencement, c'est-à-dire l'inoculation du "blanc"

produit dans des laboratoires, pour se poursuivre par l'envahissement du mycélium puis la phase de fructification et la récolte.

Face au développement technologique et au coût des investissements, nous nous sommes regroupés en une coopérative située à Ermenonville qui assure pour les cinq champignonnistes restant en Ile-de-France, les premières phases de culture des champignons de Paris.

- → Alors, racontez-nous votre travail ici dans les carrières d'Évecquemont.
- Nous recevons toutes les semaines



de la coopérative d'Ermenonville, vingt bacs de compost : milieu nutritif fermenté et pasteurisé à 50°C dans lequel va se développer le mycélium. Ces bacs sont placés dans la cave d'incubation, chauffée à 25/30°C pendant huit jours, ce qui permet l'envahissement du mycélium. Puis c'est la dernière phase, celle qui demande le plus d'attention. Les bacs sont transportés dans une autre cave où ils sont recouverts d'une fine couche de calcaire broyé et tourbe mélangés, ce qui permet la rétention d'eau.

→ Si je comprends bien, c'est là que vous devez apporter une attention et un soin particuliers à vos champignons naissants.

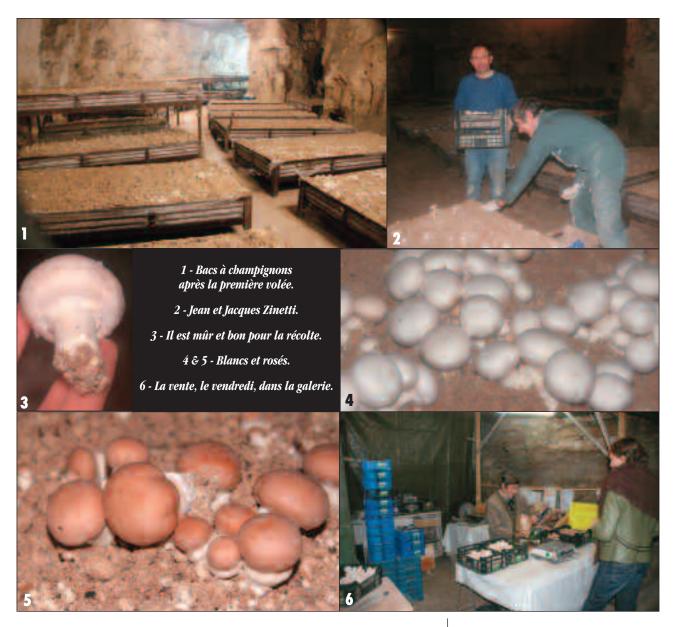
C'est exact, c'est toute une organisation car nous devons maintenir dans la galerie une température constante de 15°C et une humidification régulière à 90 %. Nous faisons régulièrement l'arrosage, le grattage ou le ratissage de la surface des bacs afin d'assurer un parfait équilibrage jusqu'à l'apparition des premiers champignons. Il faut également après huit à dix jours dans cette galerie, attacher une grande im-

portance à la ventilation.

Enfin au bout de deux à trois semaines, arrive la première volée ou première cueillette, puis pendant un mois environ une volée par semaine.

Chaque bac fournit entre 60 et 65 kg de champignons. Et il faut environ deux mois de la fermentation du substrat à la première volée.

Nous devons également être très attentifs à la désinfection toutes les semaines, afin d'éliminer les bactéries "compétitrices" comme la mite rouge ou les moisissures parasites qui mangent le mycélium et peuvent générer jusqu'à 20 % de perte.



- → M. Zinetti, comment peut-on voir si le champignon est mûr et bon à cueillir ? Sa taille est-elle un indicateur ?
- Pas du tout, il peut être de petite taille mais parfaitement mûr. C'est toute l'expérience du champignonniste qui entre en jeu, il ne faut pas rater le bon moment. Le champignon, quelle que soit sa grosseur, est à maturité lorsque se forme un voile entre le chapeau et le pied.
- → Mais on ne le voit pas!
- Eh oui, c'est tout l'art et le talent du cueilleur... Il faut cueillir tous les jours et maintenir un équilibre dans la production afin d'assurer l'approvisionnement des marchés et nos commandes.

- → Et que devient votre production ? Approvisionnez-vous le marché de Rungis ?
- Non, notre production reste locale, j'assure depuis de nombreuses années les marchés de Puteaux et la vente à des supermarchés de la région, ce qui garantit aux consommateurs des produits d'une extrême fraîcheur et d'une saveur inégalable.

Mais il faut quand même noter que cela devient de plus en plus difficile étant donné la concurrence due à l'arrivée en masse sur les marchés français de champignons des pays de l'Est, en particulier de Pologne, un des gros producteurs de champignons en Europe.

Et pour vos lecteurs, j'ajouterais que nous assurons une vente directe de champignons de Paris, mais aussi de rosés plus parfumés et de souche plus traditionnelle, le vendredi de 15 h à 18 h 30, dans l'entrée de la carrière sur la route d'Évecquemont au-dessus de la clinique de cardiologie.

→ M. Zinetti, un grand merci pour votre accueil. Merci de nous avoir fait partager votre passion, votre talent et surtout de nous avoir permis de prendre conscience du temps, de l'attention et de la patience que demande le champignon avant d'arriver dans notre assiette.



La forêt de l'Hautil... une longue histoire

par JEAN-MARIE GROSS, adjoint à l'Urbanisme, à l'Environnement et au Cadre de vie

La montagne de L'Haute Isle, la montagne de l'Hautye, à présent dénommée massif forestier de l'Hautil, un paysage en constante évolution dans lequel la forêt a tenu depuis bien longtemps le rôle principal de victime, dans sa lutte permanente pour sa survie.

I L'ÉTENDUE que présente aujourd'hui la forêt paraît devoir s'imposer, elle n'est que le résultat d'une longue histoire, d'une lutte millénaire pour l'occupation de son sol, de périodes successives de flux et de reflux : boisé ou cultivé, boisé ou urbanisé... Les causes en sont multiples et diverses, selon les époques et l'évolution des activités humaines.

Des premiers défrichages de forêt du paléolithique, des installations et ouvrages romains à la création des grands domaines du haut moyen âge aux xi à xvi siècles, s'ouvrent progressivement des ères de croissance qui créent des besoins, avec toujours pour effet de provoquer l'expansion des pâturages et des cultures, et pour conséquence d'engendrer de grandes époques de défrichement. S'ajoutent à cette situation des périodes de grands besoins... guerres, famines, disettes, hivers rigoureux... la forêt est exploitée à outrance; les surfaces déboisées s'agrandissent constamment.

Colbert, le premier, pense la gestion de la forêt

Mais le sol est ingrat, les tentatives de cultures sont périodiquement abandonnées sur les terrains les moins rentables, pour être reprises à nouveau plus tard, et ainsi de suite tout au long de ces siècles de recherche et de sélection continuelles de terres de meilleure qualité culturale. À chacun de ces cycles, la nature, qui tente toujours de reprendre ses droits, transforme les surfaces délaissées en landes, en final la forêt est toujours

perdante et ses limites constamment repoussées; elle se réfugie sur les sols les plus pauvres.

Vers l'an mil les surfaces cultivées ont déjà envahi fortement les bois. Le pouvoir royal réagit et recommande aux intendants d'affecter les sols en fonction de leur qualité culturale : culture, arboriculture, viticulture, pâturage ou bois. Cette mesure, plus ou moins bien appliquée, déclenche une série de conflits : les premières revendications des droits acquis, les premières disputes sur le droit de propriété; et les défrichements continuent.

Enfin la guerre de Cent Ans tranchera: moins de croissance économique, moins de besoin, moins de défrichement... un répit illusoire pour l'Hautve. Affaiblie pendant la guerre, surexploitée après pour répondre aux grands besoins des constructions "civiles, militaires et religieuses", la forêt épuisée devra attendre le 15 octobre 1661 pour que Colbert, conscient de cette situation, demande "aux grands maîtres des Eaux et Forêts d'évaluer la capacité des forêts à produire des bois de marine"; et met en place un programme de gestion forestière de production notamment de chênes.

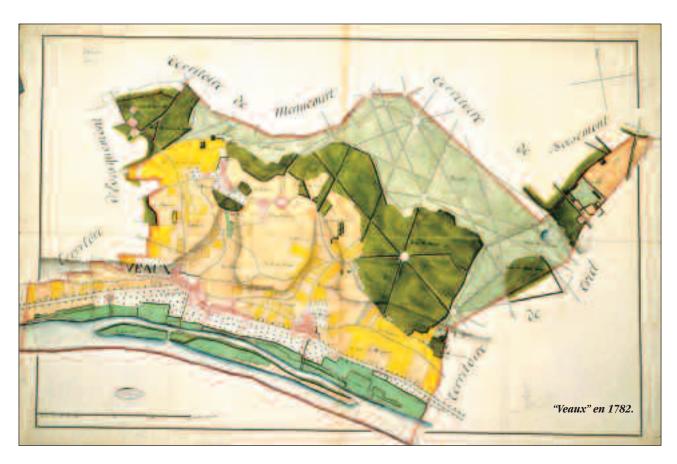
D'interminables querelles sur ces bois : rois puis préfets se succèdent

La querelle du droit sur les bois de la montagne de l'Hautye se poursuivra encore longtemps; interminable période marquée par quelques procédures localement retentissantes. À cette compétition d'accès à la "propriété d'usage" viennent s'ajouter les carriers, extracteurs de pierre à plâtre en carrières souterraines; ils préfèrent en effet acquérir le sol de surface de leurs exploitations et éviter ainsi toutes complications en cas d'effondrement.

Il faudra attendre 1766 pour que Louis XV accorde par Édit royal le droit de propriété, qui n'est toujours qu'un droit d'usage, aux seuls défricheurs-cultivateurs. Forts de ce droit, pourtant, par la suite non entériné par la Révolution, ils poursuivent et accélèrent la déforestation. Déjà des dégradations de terrains résultant de l'exploitation du sous-sol commencent à apparaître : fouilles, extractions de sable, d'argile, de pierres et plus particulièrement de gypse dont l'exploitation pratiquée depuis le Moyen-Age commence à s'industrialiser.

Hocquart de Coubron, en 1764, achète et exploite des carrières de pierre à platre, et crée au village de Fort Vache une manufacture de porcelaine utilisant le kaolin extrait du massif. La production de bonne qualité arrive très vite à concurrencer la manufacture royale de Sèvres; mais cette industrie est grande consommatrice de bois, et plusieurs autres se sont installées dans la région. En 1770, dans le but de sauvegarder les forêts en périphérie de Paris, un arrêté du ministre des finances, Calonne, interdit ce type d'activités à moins de 15 lieues de la capitale; la manufacture cesse son activité. Un nouveau répit pour la forêt.

VAUX magazine



Les querelles pour la propriété des bois se poursuivent; pour tenter d'y mettre bon ordre le Parlement de Paris réagit en vain successivement en 1773 et 1775, et ce ne sera qu'en 1830, sur proposition du préfet de Seine-et-Oise, qu'une solution règlera enfin ce problème larvé de reconnaissance de la propriété des bois. Il fait diviser le sol en centaines de parcelles, comme en témoigne encore de nos jours le mitage du parcellaire cadastral, et affecte chacune d'elles à qui défriche pour exploiter : pâtures, culture ou bois

Mais l'histoire est un éternel recommencement... les nouveaux propriétaires défricheurs, cultivateurs, éleveurs, constatent la pauvreté culturale de leurs sols (ne le savaient-ils pas?), et s'empressent de les revendre aux carriers.

Un nouvel âge économique

La production de pierre à plâtre ne cessera d'augmenter tout au long des xix et xx siècle, au cours desquels l'histoire de la forêt est étroitement liée à

celle des carrières. Consommateurs de bois et de matériaux de construction, les grands travaux de la période haussmannienne dans la capitale, mais aussi le développement local de l'industrie et de l'urbanisation, favorisé par l'arrivée du chemin de fer et de l'automobile, augmentent les besoins. Commercialisée dans toute la région et même au delà, la pierre à plâtre de l'Hautil, dénommée à présent gypse, est très appréciée. L'industrie se développe, la forêt souffre.

Après avoir été sérieusement amoindrie par la période 1939/1945, où par nécessité le bois a été surexploité, la forêt retrouve lentement une nouvelle vigueur, mais dans le même temps le sous-sol du massif forestier supporte une ère de grande production de gypse. Elle devait se poursuivre jusque dans les années 1970, où un million de tonnes/an était encore extrait, créant ainsi un nouveau et important vide dans les entrailles du massif. La dernière entreprise exploitante, société du groupe Poliet, fut

toutefois la seule, au moment de sa cessation d'activité, à procéder à une mise en sécurité de surface par foudroyage de sa zone d'exploitation.

Un paysage qui change et évolue Et pendant ce temps, chargé d'histoire, stoïque du haut de ses 185 m, notre brave massif forestier assiste impuissant en témoin inquiet, à la modification de son paysage, au mouvement croissant et irréversible de l'industrie, notamment automobile, en amont comme en aval de la vallée de la Seine. De tous cotés l'urbanisation envahit l'espace rural, s'accélère sur la vallée, s'infiltre dans les bois de Verneuil, galope sur son versant Val d'Oise. Tout se transforme, l'industrie et les cités redessinent et imposent un nouveau paysage, tentant de concilier, parfois maladroitement, les intérêts divergents d'un nouveau mode de vie qui se partage entre le développement économique qui nous fait vivre et l'environnement qui nous permet de vivre.

En 1970 l'État entend conserver et

VAUX magazine protéger les buttes boisées entourant la capitale, et acquiert 460 hectares de forêt de l'Hautil des 640 hectares du territoire boisé de Vaux. Devenue forêt domaniale, cette partie gérée par l'Office national des forêts est sauvée : placée sous sa protection elle ne devrait plus inquiéter.

Seule encore la forêt de l'Hautil, pourtant meurtrie dans son sol, "semble constituer le vrai refuge d'une nature attaquée de toute part". Mais aux vieilles revendications et querelles sur la reconnaissance et délimitation des propriétés, enfin réglées par l'apparition du premier cadastre au milieu du XIX^e siècle, et l'affectation des occupations et usages des sols, réglementairement définis en décembre 1976 par la mise en place du premier Plan d'occupation des sols (Pos), s'ajoute insidieusement, sur sa partie restée privée de 180 ha, une nouvelle prétention d'usage de ce sol : "les décharges", organisées ou sauvages avec ou sans la complicité des propriétaires.

Vers les années 1970, les dépôts sauvages de matières les plus diverses apparaissent : matériaux de démolition de toutes natures, ferrailles et pots de peinture, carcasses de voitures, vieux matelas et réfrigérateurs..., disséminés ici ou là, dans les endroits les plus cachés de la forêt ou de ses abords, parfaitement camouflés ou tout simplement déposés sur le bord d'un chemin.

Plus particulièrement au début de l'année 1970, un déversement de déchets liquides par une entreprise industrielle est constaté en forêt ; appelée par la Mairie, la Sous-Préfecture intervient! Ces situations sont constamment combattues par les municipalités successives pourtant dépourvues d'autorité légale suffisante; elles sont contraintes, pour protéger et faire respecter la qualité de l'environnement forestier communal, d'en appeler toujours à l'autorité de l'État, cette situation finit par créer des situations regrettables.



Deux affaires particulièrement ingrates

La Grande Fondée...

Entre 1971 et 1972, sur le lieu dit "la Grande Fondée", autorisée par la préfecture mais sans consultation de la commune, la société Jett Dechet exploite une décharge, recouvre les matériaux déposés, et quitte les lieux sans autre forme.

Plusieurs années après, en mai 1994, des écoulements d'eaux fortement chargées de matières polluantes sont découverts sur cette zone... Suite à maintes démarches et réunions, il faudra attendre le 29 janvier 1996 pour que, sur l'insistance de la Mairie, une solution technique satisfaisante, devant résorber les écoulements, soit décidée par la Drire (Direction départementale de l'industrie et de la recherche), alors administration de tutelle.

En mars 1996, un système de drainage est mis en place afin de récolter tous les jus de percolation et les stocker dans deux grandes cuves. Ces dernières sont enterrées pour réduire l'impact visuel.

La Société Dexel, qui a racheté Jett Dechet en 1988, prend financièrement en charge la totalité des travaux, ainsi que le fonctionnement de l'installation de pompage sous le contrôle de la Drire. Depuis cette époque les écoulements subsistent et les cuves sont régulièrement vidées par ces camions citernes, que l'on rencontre fréquemment sur les abords de la RN 922, ce qui provoque régulièrement des interrogations en Mairie : non, ces camions ne viennent pas déposer furtivement de la matière mais au contraire régulièrement en enlever.

En sa séance du 12 juillet 1991, le conseil municipal traite des problèmes et réactions, que crée l'apparition soudaine, dans les bois de Vaux, d'un chantier sauvage de défrichement et décharge de gravats; il s'oppose à cette nouvelle situation et engage alors toute une série d'actions.

Il faudra attendre début 1993, pour que suite à la découverte de déchets urbains constatés par la DDE (Direction départementale de l'équipement), la fermeture de cette décharge, assortie d'une obligation de nettoyage et de remise en état du site, soit prononcée par le sous-préfet. Rapidement mis en conformité avec le code forestier, accordée par la Direction départementale de l'agriculture et des forêts, le chantier se transforme quelques mois plus tard en Plan





- 1 Fontis, provoqué par l'effondrement de la voûte d'une galerie souterraine.
- Cuve de récupération par pompage des produits toxiques.
- 3 Décharge sauvage de gravats, de plâtre et autres déchets.

simple de gestion forestière.

Avec les administrations compétentes, la Mairie suit attentivement ce dossier. L'adjoint au maire chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, en charge de l'occupation du sol communal, participe aux visites de contrôle avec les services de l'État, et se retrouve traduit devant le tribunal par le propriétaire, pour avoir pénétré sur un terrain privé! Ce dernier sera débouté...

... puis un chantier inacceptable Soudainement en 2001, l'entreprise Terralia engagée par le propriétaire dans le cadre régulier de son autorisation de gestion forestière d'un territoire de 38 ha, ouvre un chantier de comblement en surface des effondrements des anciennes carrières, au lieudit "les Bois de Fortvache". Si la Mairie est bien d'accord pour accepter, voir encourager où même promouvoir, la gestion de cette forêt et la remise en état de son sol dégradé, l'expérience lui a appris que ces actions légales pouvaient cacher d'autres activités annexes illégales et nuisantes.

Afin de ne pas laisser s'installer une nouvelle situation regrettable, mais de traiter ce dossier naissant sous tous ses aspects les plus sensibles, sur demande de la Mairie et décision de M. le Sous-Préfet, deux séances successives de travail avec les différents services concernés de l'État, du Conseil général, des instances professionnelles et de l'entreprise, sont nécessaires pour préciser les limites de l'opération. Quelques mois plus tard, la Mairie constate et déclare inacceptables les premiers travaux, le propriétaire dénonce son contrat avec l'entreprise et se propose de vendre ses bois.

La Mairie s'engage

Préserver la qualité des paysages, valoriser le patrimoine naturel de Vaux sont, depuis plusieurs années, sujet à réflexions constantes sur toutes les entités paysagères qui structurent l'espace communal, mais aussi, et chaque fois que possible, (et d'abord financièrement) l'objet d'interventions directes de la commune sur des opérations de reconquête de ces espaces. La mise en valeur de la forêt, avec pour objectif final l'ouverture de cet espace boisé au public, est l'un des volets de l'engagement communal porté dés 2001 au Plan de protection et d'aménagement durable (PADD) : réflexions préalables à l'établissement du Plan local d'urbanism (PLU).

Après d'âpres négociations avec le propriétaire, et en liaison avec lui, s'engage alors une nouvelle démarche. Le dossier réorienté en vue d'une intervention directe de la mairie, est alors géré par la commission communale Urbanisme et Environnement qui établit un projet de réaménagement et de mise en valeur de la forêt.

Plusieurs années sont nécessaires pour mettre en place et préciser ce projet, qui doit répondre à la fois aux exigences réglementaires (environnementales), foncières, techniques, financières, et trouver ensuite des partenaires publics et privés.

Début 2006 une première opération de réaménagement et de mise en valeur pour ouverture au public sur 25 ha est déjà réalisable.

L'entreprise Petitdidier, terrassements, transports et aménagements, se déclare, en mars 2006, acquéreur de la totalité des 175 parcelles, regroupées en une seule propriété de 38 ha, dont 25 ha situés en zone bleue du PPR C (zones de moindre risque d'effondrement) sont dès à présent réaménageables avec des matériaux et selon des techniques bien définies. L'entreprise, qui autofinancera l'opération par des redevances perçues au m³, est disposée à céder à la commune en fin de travaux et pour l'euro symbolique, les terrains réaménagés selon son projet.

Après une année nécessaire pour la reconnaissance *in situ* de cette multitude de parcelles et pour la constitution du dossier de projet détaillé, la demande d'autorisation de travaux, conforme à la législation, est déposée en mairie le 2 août 2007.

Le projet a été présenté en réunion publique le 30 novembre 2007. ■

• À suivre une seconde partie : Le Réaménagement.

Sources Documents administratifs.

Histoire de la campagne française , par Roupel.

Histoire de la France rurale , par Le Glay.

Histoire d'un paysage l'Hautil, par Denais.

Histoire du paysage français, par Pitte.

Que deviennent nos déchets?

Le Sivatru assure la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets ménagers de votre commune et des dix autres communes adhérentes.

NE FOIS vos déchets collectés par les *ripeurs* (terme remplaçant le mot "éboueurs" depuis les années 80) et leur chauffeur dans le camionbenne, ils sont acheminés vers le centre Cyrene situé à Triel-sur-Seine :

- Les ordures ménagères et les déchets verts sont traités par compostage.
- Le compost est valorisé par épandage en agriculture (maïs, blé, orge, betterave à sucre...).
- Les déchets recyclables sont quant à eux triés mécaniquement et manuellement. Les matières triées sont compactées pour être expédiées vers les usines de recyclage.
- Les encombrants sont triés à l'aide d'une pelle mécanique qui récupère les matières recyclables (bois, ferraille, gravats), celles-ci sont acheminées vers des filières spécifiques de valorisation. Les déchets résiduels issus de ces différents processus font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération à Azalys.

Pourquoi recycler?

Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles : les matières premières des industriels peuvent en effet être du papier ou carton recyclé plutôt que du bois, du plastique recyclé plutôt que du pétrole ou du verre recyclé plutôt que du sable...

Par ailleurs, il est beaucoup plus avantageux d'utiliser des matériaux recyclés que des matériaux vierges car les premiers sont moins énergivores : le recyclage d'une boîte de conserve n'exige qu'une fraction de l'énergie nécessaire à sa fabrication, jusqu'à 95 % de moins, en fait.

• Le verre se recycle à 100 % et à l'infini. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 660 kg de sable et de produire 2500 nouvelles bouteilles.





• L'aluminium se recycle à 100 % et à l'infini.

Une tonne d'aluminium recyclé permet d'économiser deux tonnes de bauxite et 670 canettes en alu recyclées contribuent à la fabrication d'un vélo neuf.

L'aluminium des boîtes de conserve, barquettes, aérosols et boîtes de boisson est, entre autre, recyclé dans la fabrication de pièces de voitures, des semelles de fers à repasser...

• L'acier recyclé se transforme en acier neuf, il est recyclable à l'infini.

Une tonne d'acier recyclé permet d'économiser une tonne de minerai de fer et 19 000 boîtes de conserve recyclées contribuent à la fabrication d'une voiture.

L'acier des boîtes de conserve est à nouveau utilisé dans l'industrie sidérurgique. On peut, par exemple, le retrouver dans des pièces de moteur, des tôles, des boîtes de conserve...

- Les papiers et cartons redeviennent de la pâte à papier qui donne à son tour de nouveaux papiers et cartons. Une tonne de carton recyclé permet d'économiser 2,5 tonnes de bois et de fabriquer 2 632 cartons d'emballage pour pack de six bouteilles.
- Une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole. Les bouteilles en plastiques sont transformées en fibres synthétiques destinées au rembourrage des peluches ou en fil à tricoter : avec trois bouteilles, on peut réaliser une écharpe, avec 27 bouteilles, un pull polaire.

Le premier maillon de cette chaîne est votre participation en assurant le tri de vos déchets, car sans tri, pas de recyclage. Nous comptons sur votre coopération!

Sapins de Noël : où les jeter après les fêtes ?

L'idéal étant de porter votre sapin à la déchèterie ou de le présenter lors du passage des encombrants, il est toutefois accepté à la collecte des ordures ménagères à condition que le tronc soit débité en petits tronçons.

En effet, les sapins, par leur hauteur, peuvent provoquer un bourrage au niveau de la trémie d'alimentation du cylindre de compostage.

Brèves du CCAS

Allocations

Conditions à remplir :

Bénéficiaires non imposés sur le revenu et titulaires du FNS (Fond nationale de solidarité ou Allocation supplémentaire).

- Allocation consommation d'énergie.
- Agés d'au moins 65 ans.
- Retraités entre 60 et 65 ans n'ayant pas d'activité rémunérée.
- Grands infirmes titulaires de la carte d'invalidité.
- Familles nombreuses de 3 enfants et plus.
- Allocation Abonnement téléphonique des personnes âgées.
- Allocation Fêtes.
- Plus de 65 ans non imposable. *Justificatifs à apporter :*
- Livret de famille.
- Avis de non imposition sur le revenu 2006. (document indispensable).
- Justificatif du versement de l'allocation FNS pour l'année 2007.
- Dernière facture téléphonique.

Colis des anciens

Cette année, 58 colis individuels et 28 colis couples ont été distribués par l'équipe de bénévoles .



Goûter de Noël

13 décembre 2007

Cette année encore, nos aînés ont pu apprécier le savoir-faire de notre boulanger-pâtissier J.-Y. Péchaux dont les gâteaux sont toujours aussi savoureux.

M. le Père Noël Guy Mansuy, toujours fidèle au rendez-vous du goûter des





anciens, a fait sa distribution de papillotes, tandis que l'orchestre Charles Engelmann entonnait les chansons d'autrefois.

Séjour enfant

Le CCAS de la mairie de Vaux offre la possibilité aux enfants vauxois de partir en vacances, par l'intermédiaire de l'organisme Vacances pour tous.

Le CCAS prend 60 % du prix total du séjour pour les familles selon un quotient familial à ne pas dépasser (QF à déterminer).

Cinq enfants sont partis vers leur destination préférée, Puydarrieux dans les Hautes-Pyrénées.

Reeappy (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines)

La parole est donnée aux parents, adolescents, et préadolescents souhaitant sortir de leur isolement et échanger sur des sujets qui les intéressent.

Conseillère conjugale et familiale

Ses missions : écoute, conseil, information, orientation, prévention. Service gratuit

Atelier mémoire

On se concentre, on réfléchit, et les réponses fusent, les solutions jaillissent à l'atelier des neurones. Danièle, Ginette, Lydia, Micheline, Nicole, Odette, Solange... ont exercé et perfectionné leur mémoire de façon



ludique et dans la bonne humeur! Session de 10 participants, 1 heure par semaine de 10 h à 11 h 30, contacter Monique Bianco en mairie.

Faites vos courses sur internet

Ce service, mis en place pour les personnes qui ne peuvent porter ou se déplacer, démarre tout doucement.

Ecrivain public

Ce service est gratuit et permet de vous aider à rédiger vos courriers importants.

Portage des repas

Pour le premier repas livré, le prix est de 6,20 €, le 2° repas livré le même jour à 4,04 €. Repas livrés à domicile par les agents du service technique de la commune à quelques Vauxoix.

Cette année des théières ont été offertes pour les malades visités dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite et lors d'anniversaires au goûter du jeudi.

Pour tous les services mis en place par le CCAS, pour toutes inscriptions ou informations vous pouvez contacter Mme Bianco au 01 30 99 91 55.

Vaux contre le cancer



Le cancer est une maladie qui nous concerne tous. 280 000 personnes sont touchées chaque année en France.

On estime que 800 000 personnes vivent aujourd'hui avec la maladie. Le cancer est la première cause de mortalité en France pour les moins de 65 ans.

Face à ces chiffres terribles, la municipalité et les associations



vauxoises renouvellent une 4° fois leur action pour la recherche contre le cancer.

Une journée sera organisée à Vaux le dimanche 18 mai 2008 dans le but d'informer et de collecter des fonds qui seront versés à l'Institut Curie. Elle se déroulera comme les années précédentes avec le matin une marche et une course dans les rues des bords de Seine. A l'arrivée, tirage de la tombola et remise des récompenses par M. le maire. L'après-midi, spectacle récréatif dans l'espace Marcelle-Cuche.

Nous vous rappelons qu'en mai 2007, malgré la pluie, 429 Vauxois ont participé à cette journée contre le cancer; avec les dons des commerçants, des artisans, des entreprises, des associations et des particuliers 3 287 € ont été collectés.

Avec le soleil présent et votre participation encore plus nombreuse le 18 mai 2008, nous espérons faire encore mieux. Rendez-vous est pris. *J. Gineste*

Récupérez les bouchons

C'est grâce à la récupération des bouchons que le 13 novembre dernier, l'équipe du conseil d'administration de l'association Handi-Cap-Prévention en présence de M. Murez, maire de Chatou, de ses trois adjoints MM. Dutoya, Ratel, Mme Baguet et des bénévoles de Chatou, Évecquemeont et Vaux, a remis à Mme Ollivier, directrice de l'école maternelle Les Champagnes, un tricycle (sans pédales montées) et une trottinette à palier arrondi et large qui permettra à Louis de jouer avec ses camarades dans la cour de récréation. Cette 5° remise de matériel pourra servir dans une autre école de Chatou, si un enfant handicapé entre en scolarité. Si vous avez du temps libre à nous consacrer, venez nous rejoindre. Nous comptons sur vous. Les handicapés ont besoin de nous tous.

Pour toutes informations: http.handicaprevention.free.fr. Thierry Chefdeville: 06 86 28 16 93.

ees) et une trottinette a | Thierry Chefdeville : 06 86 28

Amicale des donneurs de sang

Vous êtes présents de plus en plus nombreux à chaque journée. Les dons augmentent régulièrement. L'amicale remercie tous les Vauxois pour leur participation et vous attend

le 23 FÉVRIER 2008 DE 15 H À 20 H. Merci de noter cette date dès aujourd'hui.

Remerciements

Suite à l'incendie du 23 avril dernier, un remarquable élan de solidarité nous a permis de reprendre espoir.

Aujourd'hui, nous souhaitons remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce mouvement, par leurs actions, par leur soutien, par leurs dons, ou tout simplement par leur présence.

Bien entendu nous ne préférons pas citer de noms en particulier afin de n'oublier personne, nous offrons donc cette reconnaissance aux pompiers, à la municipalité, aux donateurs de la souscription, aux personnes anonymes pour les aides matérielles et morales...

Chacun se reconnaîtra et recevra notre gratitude comme il se doit. A. LANCEA

pour les sinistrés du square du temple

Décembre en fête à Orpea



Selon un vieil adage, "la gaîté change l'hiver en été". Si c'est vrai, c'est une véritable canicule que nous aurons vécue dans notre résidence. Ce mois de décembre nous a permis de faire moisson de bons souvenirs.

1^{er} décembre

Grâce à M. Joël Carpier de l'association des Anciens Élèves de Vaux, Marcel Amont a rendu visite à nos résidents avant son tour de chant. Il a serré chaleureusement les mains, a signé des autographes et a applaudi les résidents qui lui ont fredonné l'un de ses titres... Merci à lui et à son équipe.

9 décembre

Repas de Noël chez Orpea, mais aussi Téléthon et marché de Noël! Dès midi, les résidents et leurs familles, l'association Avril, ainsi que M. le Maire et quelques élus vauxois ont levé leurs verres à cette fin d'année. La musique était au rendez-vous avec Jean-Marc et son karaoké : le maire lui-même a chanté les premières notes ! Les familles ont fait le reste avec beaucoup de bonne humeur. Même Mme Néron-Bancel et son équipe ont donné de la voix... et il n'a pas neigé!

Après un très bon repas concocté par le chef Pascal et son équipe, visite du marché de Noël de la résidence qui abritait stands de bijoux, de pulls, de maquillage bio, ainsi que notre stand Téléthon 2007.

Cette année encore, les résidents se sont investis dans la réalisation d'objets vendus au profit du Téléthon. Tous ont pu reconnaître leur travail dans l'exposition-vente qui proposait des doudous pour les enfants (des lapins, des oies, des chats, des hérissons, des petits livres en tissus) et des coussinsmessages.

Deux opérations "fil rouge" sont venues

compléter le stand. L'une consistait à décorer le sapin Téléthon (offert par Triel Fleurs) à partir de boules de Noël achetées 1 ou 2 €, et l'autre prévoyait de réaliser la plus grande guirlande de Noël possible à partir d'anneaux de tissu rouge achetés 0,50 €/pièce (guirlande obtenue de plus de 6 m). Nous remercions les commerçants de Vaux qui nous ont aidés généreusement en proposant à leurs clients des

Vaux qui nous ont aidés généreusement en proposant à leurs clients des anneaux ou en faisant de la publicité pour notre opération. Grâce à vous, nous réalisons un don d'environ 380 €. Merci à tous.

11 décembre

Les enfants de la classe maternelle des Groux, avec leur institutrice Céline, ont participé à un atelier pâtisserie avec nos résidents. La bonne humeur était présente. Il était bien normal, après avoir mis la main à la pâte, que chacun déguste son sablé en forme de... mains!





- 1 Atelier de pâtisserie avec les enfants de la maternelle.
- 2 Au goûter des Anciens, des chansons avec Charles Engelmann.
- 3 Au marché de Noël, vente des doudous au profit du Téléthon.

13 décembre:

La fête a continué avec le goûter des Anciens offert par la mairie. Neuf de nos résidents, dont deux Vauxois, ont participé et apprécié à cette manifestation. Tout était bon, le champagne, les mignardises, le café et les chocolats... Nous avons un peu dansé et beaucoup chanté, même si cela a eu un goût de trop peu.

15 décembre

Nous avons été invités à participer au marché de Noël à l'espace Marcelle-Cuche. Parfaitement organisé, il nous a permis de vendre nos doudous au profit du Téléthon. Nous avons juste regretté de ne pas avoir gagné le filet garni, et très bien garni...!

À l'année prochaine pour d'autres nouvelles!

LAURENCE, Animatrice Orpea

Le marché de Noël





Il s'est tenu le 15 décembre et, comme les années précédentes, a remporté un franc succès.

Organisé par des parents d'élève avec le soutien de la municipalité, les bénéfices des stands (tombola, paniers garnis, bonbons-déguisements, tartiflettes, croque-monsieur, marrons, boissons) sont intégralement reversés au profit des coopératives scolaires. Il faisait bon déambuler parmi les dizaines d'exposants, les stands des écoles, Orpea,

Avril... Une petite faim? La tartiflette n'attendait plus que vous avec les effluves des marrons chauds et des gaufres qui ouvraient l'appétit. Une petite soif? La buvette proposait des boissons chaudes et froides. L'atelier pâte à sel, les contes à la bibliothèque et l'arrivée du Père Noël ont ravi petits et grands. Après son départ, tous ont décoré le sapin et pris un goûter bien mérité. Un spectacle de danse et un défilé de chapeaux ont clos ce 3º marché de Noël.

Père Noël chez les petits



Le temps scolaire



Pendant l'enquête sur l'avis des parents à propos des rythmes scolaires (décisif pour le nouveau projet d'école 2008-2011), le gouvernement a annoncé son intention de réformer cet aspect de la vie scolaire en indiquant qu'à compter de la rentrée 2008, la semaine de quatre jours serait instaurée (suppression du samedi matin travaillé).

Malgré cette annonce, les parents ont montré par leur participation (comparable à celle enregistrée lors des élections des représentants des parents d'élèves) leur volonté collective de faire entendre leur avis. Si. pour des raisons diverses, l'annonce gouvernementale ne devait pas être effective à la rentrée 2008, alors l'avis des parents devra être pris en compte. Les organisateurs de cette enquête remercient tous les parents qui se sont exprimés dans ce contexte particulier, ce qui les conforte dans leur engagement à vous représenter activement au sein de l'école.

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Rythmes scolaires BILAN DE LA CONSULTATION DES FAMILLES DU 13/10/2007				
上	Semaine de 4,5 jours (actuel)	8	3,25 %	
2	Semaine de 4,5 jours (report du samedi au mercredi)	82	33,33 %	
	Semaine de 4 jours avec 1 samedi sur 2	46	18,70 %	
4	Semaine de 4 jours	110	44,72 %	
	Suffrages exprimés	246		
Nombre d'électeurs 616				
	Taux de réponse/électeurs	39,94 %		
	Nombre de familles consultées	322		
	Taux de réponse/familles	38,98 %		

Inscriptions école maternelle rentrée 2008

Les inscriptions des enfants nés en 2005 se feront auprès de Mme la Directrice

• les samedis:

26 janvier; 9 et 16 février; 15 mars; 29 mars; 12 avril de 9 h 30 à 11 h.

• et les mardis : 24 janvier; 12 février; 11 mars de 15 h à 16 h.

Pour cette inscription, il est nécessaire d'apporter les documents suivants : livret de famille; justificatif de domicile; carnet de santé avec les vaccinations à jour, ainsi qu'une photocopie. NB: Il est impératif de se présenter au préalable au service scolaire de la Mairie aux heures d'ouverture ainsi que les samedis: 5 janvier; 19 janvier; 2 février; 16 février; 1 mars; 15 mars; 29 mars avec les documents suivants: livret de famille; justificatif de domicile; carnet de santé avec les vaccinations à jour.

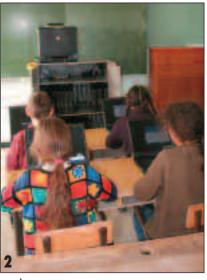
L'informatique à la maternelle



Jusqu'à l'été 2007, il n'existait qu'une salle informatique scolaire située au rez-de-chaussée de La Martinière qui était utilisée par les écoles maternelle et élémentaire. Dans le cadre du réaménagement de La Martinière, principalement l'ensemble du rez-dechaussée en continuité de la nouvelle salle des mariages, la commune a

décidé d'aménager une salle informatique dédiée aux enfants de la maternelle et du CP dans une des salles de l'école maternelle. Cela permet aux enfants de ces classes d'éviter de traverser la route départementale et d'utiliser au mieux le temps alloué aux séances d'informatique.

Les services techniques ont adapté l'équipement mobilier à la hauteur



1 - À la maternelle, les enfants découvrent la nouvelle salle informatique. 2 - À l'école élémentaire, le nouvel équipement informatique mobile.

des enfants de grande section et installé des supports de PC sous les plans de travail ainsi que le câblage et les prises électriques et réseaux. Cette salle est équipée de 15 postes sous Windows XP avec 30 casques audio, et peut donc accueillir 30 enfants. Elle est en utilisation depuis le mois de novembre 2007. L'école élémentaire a reçu un équipement informatique mobile permettant d'utiliser 24 ordinateurs portables.

M. LE GUILLEVIC, adjoint au Scolaire

Élection des représentants des parents d'élèves des écoles de Vaux-sur-Seine

Ècole maternelle des Groux

1 liste, 308 inscrits, 119 votants (38,63%), 108 exprimés (35,06%), 18 nuls, 6 sièges à pourvoir.

- 6 titulaires : Gaëlle Ragot, Sylvie Doré, Anne Le Gac, Isabelle Rossigneux, Véronique Malamas, Virginie Darlot.
- 6 suppléantes : Natacha Lemarchand, Ana Monnier, Valérie Burgorgue, Sybille Favier, Corinne Bergamasco, Catherine Demarquet

École élémentaire Marie-Curie

2 listes - 401 inscrits - 207 votants (51,62%)- 172 exprimés (42,89 %)- 35 nuls - 10 sièges à pourvoir :

Liste « Un nouveau souffle pour nos enfants » (70%)

- 7 titulaires : Ana Monnier, Marc Bresciani, Natacha Lemarchand, Gilles Fessard, Aurore Lancea, Marc Fortin, Karine Laforêt
- 7 suppléants : Thierry Chefdeville, Sylvie Doré, Christelle Galet, Karine Guilbon, Dominique Ragot, Nathalie Deoliveira, Isabelle Champagne

Liste FCPE (30%)

- 3 titulaires : Patrick Edmond, Véronique Malamas, Gil Raierison
- 3 suppléants : Marie Goy, Fred Thomar, Franck Le Boulch

Une interrogation, un souci concernant l'école, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute.

Le centenaire de l'UFCV



Pour cette occasion, la délégation Ile-de-France a proposé une première manifestation à l'intention des familles fréquentant les accueils de loisirs du 78. Un grand rallye s'est déroulé le dimanche 30 septembre.

Après un accueil chaleureux organisé par les animateurs des accueils de loisirs, les dix-neuf voitures occupées par parents et enfants se sont lancées à la recherche des énigmes leur permettant de réaliser le parcours et de trouver les différents indices qu'ils avaient à ramener.

Après le parcours du matin, partant de Mézy pour aller jusqu'à Vetheuil avant de revenir à Vaux, un grand buffet attendait les familles. Salades, tartes et cakes en tout genre, préparés par les participants, ont permis à chacun de se sustenter avant les quelques épreuves physiques de l'après-midi et la suite du périple (Tessancourt et Vaux).

La journée s'est achevée par une cérémonie officielle de remise des prix suivie d'un apéritif au champagne "Centenaire UFCV". C. LAURENT

Séjour ados.

Le Centre de loisirs souhaiterait organiser un séjour pour les ados cet été. Si tu as entre 12 et 16 ans et qu'un tel projet t'intéresse, rends-nous rapidement visite sur la structure. Ensemble, nous pourrons préparer au mieux tes vacances.

Tennis de table

Le dimanche 18 novembre 2007 a eu lieu le tournoi organisé par le Club de tennis de table de Vaux. Trente-deux joueurs se sont affrontés à travers quatre tableaux, encouragés par une vingtaine de spectateurs. Les matchs de qualification se sont déroulés le matin et les phases finales l'après-midi. Le midi, le club avait organisé un buffet campagnard. Les résultats sont les suivants : chez les scolaires il y avait quatorze inscrits (10 garçons et 4 filles). Dans le tableau féminin, Pauline Doré remporte la finale contre Lucille Ragot, les demi-finalistes 3^e ex-aequo sont Anthéa Laforêt et Victoria Lebreux. Dans le tableau masculin, Kilian Thierré remporte la finale contre Hugo Laforêt, Tom Ehret et Romain Caron sont les demi-finalistes ex aequo. Chez les adultes il y avait 18 inscrits (12 hommes et 6 femmes). Dans le tableau féminin, Anne Lebreux bat Sylvie Doré, Marielle Lecouvey et Gaëlle Ragot sont demifinalistes. Dans le tableau masculin, Chady Younan bat Anthony Botten, Lacen Hamidi et Christophe Borges échouent en demi-finale. Vers 18 h, après une journée bien remplie et très agréable pour tous (joueurs et invités), des médailles et des coupes ont été remises aux différents lauréats autour du pot de l'amitié. Nous vous informons que notre prochain tournoi, ouvert à tous (membres et non-membres du club) aura lieu le dimanche 10 février 2008 : 3 tableaux – scolaires, adultes, féminines. Match en simple et double-surprise (un adulte et un scolaire avec tirage au sort des paires). Nous vous souhaitons au nom du TTC VAUX une très bonne année 2008.



Une saison de qualité...

Une journée avec Marcel Amont

Arrivé vers 15 h 30 avec son équipe de production, Marcel Amont salue les bénévoles de l'association. Un bref passage dans les loges, et il va faire les balances et les nécessaires réglages avec ses deux musiciens. Il répète ainsi toutes les chansons du spectacle de ce soir.

17 h 45. Accompagné de responsables de l'association, il rend visite aux pensionnaires de la maison de retraite Orpea (voir p. 27). Accueilli par l'équipe de direction, il pénètre dans la salle de restaurant sous les applaudissements des pensionnaires. Message d'accueil puis à sa grande surprise les résidants interprètent une de ses chansons L'amour ça fait passer le temps.

Magnifique chorale de ces résidents, avec un Marcel Amont qui bat la mesure en savourant ce moment. Séquence émotion, échanges, photos, dédicaces. Nul doute que ce beau moment restera dans la mémoire de tous.

21 h. Plus de 250 personnes sont dans la salle. Le noir se fait, le président présente la soirée et annonce la première partie : le groupe Mescènes.



Cinq artistes qui vont interpréter cinq morceaux de musique de chambre pour le plus grand bonheur d'un public d'abord surpris puis enthousiaste.

Décalé en effet avec la soirée Marcel Amont, mais c'est une belle illustration du titre de son dernier album *Décalage boraire*.

21 h 45. Marcel Amont entre en scène pour plus d'une heure enchaînant toutes ses meilleures chansons, racontant des histoires, dialoguant avec le public, recherchant son soutien. Et ça marche... Belle soirée ponctuée en



chœur par un duo Marcel Amont et le public sur le célèbre *Mexicain*.

23 h. Après une séance de dédicaces, de photos, d'échanges avec le public resté pour voir de près l'artiste, celui-ci salue les bénévoles, remercie les organisateurs de l'excellent accueil.

En route pour de nouveaux concerts et la tournée Âges Tendres et Têtes de bois, début mars 2008. Chapeau l'artiste!

La galette des Anciens Elèves

La galette des Anciens Elèves, le samedi 19 janvier 2008 à 15 h 30, sera animée par Emmanuel Andertal qui a chanté lors du vernissage de l'exposition *Jean Ferrat* en novembre 2006, devant un public conquis par sa voix chaude, sa sensibilité et sa modestie.

Le répertoire sera plus éclectique avec des chansons de Trenet, Aznavour, Maxime Le Forestier, Moustaki, Jo Dassin, Hugues Auffray, Renaud, Soldat Louis... et il sera accompagné par un accordéoniste qui interprétera les plus connus des valses, tangos et boléros. On dansera aussi en partageant la galette de la boulangerie Péchaux. Entrée : 15 € (galette-boisson-spectacle compris).

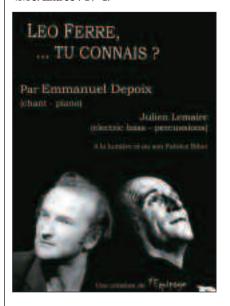
Poètes, vos papiers...

Pour le *Printemps des poètes*, l'association propose une soirée autour de Léo Ferré avec le spectacle *Ferré... tu connais?*

C'est Emmanuel Depoix qui nous fera revivre les plus beaux textes du poète. Emmanuel était venu à Vaux en novembre 2006 avec son complice Yves Pignot pour le spectacle *La rive gauche en chantant*.

Il nous fait entrer dans l'univers de Ferré, dans une ambiance cabaret, en pleine intimité avec le public. Dans une acoustique feutrée, la basse et les percussions de Julien Lemaire accompagnent les notes magiques du piano d'Emmanuel. C'est à peine si l'on s'aperçoit de la musique tant le texte est fort en émotion, en poésie.

Ce samedi 22 mars 2008 à 21 h vous auriez tort de rester devant votre téléviseur. Ce sont des moments que seul le spectacle vivant peut vous donner à vivre. Entrée : 17 €.



Pour en savoir plus, pour réserver vos places : 06 20 38 55 22 ou aaeevaux78@orange.fr

Entre ces deux dates, les adhérents se seront retrouvés en assemblée générale le samedi 9 février à 15 h 30 à l'espace Marcelle-Cuche. À l'ordre du jour le bilan de l'année 2007, les projets 2008 et le renouvellement du conseil d'administration.

En ce début d'année, nous remercions la municipalité conduite par Julien Crespo et l'équipe technique de la ville dirigée par Didier Daine, qui sont des soutiens essentiels dans nos initiatives.

Venez nous rejoindre, nous avons besoin de vous pour renforcer notre association des anciens élèves des écoles de Vaux.

JOËL CARPIER, pour le Conseil d'administration

Adgv, le vent en poupe



Le bureau

L'ADGV peut continuer sereinement son chemin, cette année encore, avec une nouvelle recrue au sein du bureau : Josiane Sala.

Nouveaux cours : country et salsa

Catherine anime le cours de Country, le mercredi à 16 h 30, et ça marche, bien sûr. C'est elle qui nous a présenté Rodrigue, professeur de salsa, le jeudi à 20 h 30.

Rapidement, Rodrigue a su créer une ambiance chaleureuse, joyeuse, sympathique. Il faut dire qu'en plus de ses compétences, il a un atout considérable, la musique! Danser la salsa, c'est faire resurgir sa joie de vivre, une joie de vivre que l'on croyait peut-être ensevelie sous les soucis. Mais non, guidée par Rodrigue, elle monte, monte, au rythme endiablé (parfois) de la salsa et nous ouvre à une culture que l'on ne connaît pas toujours très bien.

- 1 Country : Catherine et ses danseurs, au forum des associations.
- 2 Une nouvelle recrue au bureau de l'Adgv : Josiane Salat.
- 3 Salsa : Catherine et Rodrigue, au forum des associations.

Coup de chance, le cours peut fonctionner même avec une petite majorité de femmes... mais d'autres hommes sont quand même attendus, après notre prochain stage le 3 février, par exemple, ou même en janvier, après quelques apartés pour vous mettre à niveau.

• Nos stages du dimanche

Yoga le matin, salsa l'après midi : 3 février; 6 avril; 4 mai; 1^{er}juin.

• Gala de fin d'année

Le 15 juin, à La Scène, Vernouillet

Heureuse année à tous et rendezvous, en dehors des cours ou stages, à la manifestation Courir pour la vie.

M. UGUEN, Présidente

À LA BIBLIOTHÈQUE

Une nouvelle plaquette «Graine de lecteur» est à votre disposition à l'accueil. Les lectures du mercredi concernent les enfants de 4 ans et plus.

La bibliothèque participe cette année au festival Festivoix, dans les Yvelines, et accueillera la compagnie Le Petit Théâtre, le mercredi 6 Février à 10 h 30 pour un «Chocolat littéraire». Venez nombreux écouter André Loncin! (à partir de 3 ans).

LES 3 DICTÉES DE NOVEMBRE



Organisateurs, participants et observateurs : Bravo!

ARRÊT DE BUS : STATION CHERBOURG

La compagnie de transport Veolia a répondu favorablement à la demande de la Commune de desservir l'arrêt *Cherbourg* par la ligne 311. La desserte de cet arrêt est en place depuis le 7 janvier 2008.

APPEL À CIVISME

Qu'est-ce que le civisme? Le sens civique?... Un comportement individuel en relation avec la collectivité. Une responsabilité de chacun envers tous... Comment contribuer individuellement au bien-être et au bien vivre des habitants de notre commune? L'année dernière, le maire avait fait appel au sens civique des habitants de la rue du Général-de-Gaulle

Association nouvelle

Une nouvelle association vient de se créer à Vaux : «Un nouveau souffle pour nos enfants» à l'initiative de parents d'élèves qui souhaitent développer les activités et manifestations diverses pour les enfants et au bénéfice de l'école. Si vous avez un peu de temps, venez nous rejoindre dans ce nouveau défi, même si vous n'êtes pas parents d'élèves. Nos moyens sont limités mais nos projets ne le sont pas! Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter via le courriel de l'association :

ns-asso@oranae.fr

D. RAGOT (Président), M. BRESCIANI (Vice président) et les membres du Bureau Brèves <u>Culture</u>

afin qu'ils respectent les piétons en évitant le stationnement sur les trottoirs et en les invitant à utiliser les parkings.

Cette année, nous lancerons un appel au civisme à tous les habitants qui ont du mal à respecter les horaires et le calendrier de ramassage des ordures ménagères ou de tri sélectif. Nous remarquons de plus en plus de containers sur les trottoirs en dehors des périodes de ramassage. Alors, faisons un effort de respect de notre environnement et ne laissons pas nos containers ou poubelles en permanence dans la rue.

IMPORTANT: VOTRE FACTURE D'EAU

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 modifie le dispositif des redevances perçues par les agences de l'eau en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Cette réforme consiste à uniformiser la taxe pollution sur tout le territoire national, assise sur le volume d'eau facturé. La redevance de pollution se subdivise en deux parties. Pour l'année 2008, les taux fixés sont :

- lutte contre la pollution domestique, acquittée par tout abonné au service d'eau potable : 0,3684 € HT/m³;
- modernisation de réseaux de collecte, acquittée par tout abonné au service d'eau potable mais seulement par les abonnés raccordés à l'égout : 0,277 € HT/m³. Rappel : la valeur du taux au 1er janvier 2007 était de 0,5365 € HT/m³.

Ces nouveaux tarifs apparaîtront sur votre facture d'eau de juin 2008.

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT ? UNE JUSTICE PROCHE DU CITOYEN.

Sous la responsabilité du procureur de la République et du président du Syndicat intercommunal du Val-de-Seine, la Maison de la justice et du droit est une structure d'écoute offrant des services gratuits d'information, d'orientation et de résolution amiable des litiges. Elle constitue un lieu proche des citoyens, ouvert sur le droit et la justice dans toutes ses dimensions.

À côté des services d'accès aux droits, la Maison de la justice a pour objectif de développer des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance et le sentiment d'impunité.

Vous pouvez rencontrer tous les partenaires lors de leurs permanences.

Maison de la justice et du droit du Val-de-Seine, 79, boulevard Victor-Hugo, 78130 Les Mureaux. Tel : 01 34 92 73 42.

Voix d'or à Saint-Pierre-ès-Liens



En décembre dernier, à l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Vaux-sur-Seine, nous avons eu le plaisir d'accueillir et écouter une Vauxoise, Ouliana Tchaïkowski, premier prix du concours des "Voix d'or" de France. Chants classiques et lyriques en première partie de Mozart, Les Noces de Figaro, à Offenbach en passant par l'Ave Marie de Schubert (instrumental à couper le souffle), chansons ukrainiennes, musique des Carpates et des Balkans, voix en duo ou en échos avec sa fille Alexandra, accompagnées par le trio Julik : il y a longtemps que la commission culturelle ne nous avait pas fait un aussi beau cadeau (entrée gratuite).



35

Beaucoup ont découvert le son du cymbalum, instrument à cordes frappées, en trio avec violon et contrebasse, découvert aussi le timbre et les portées d'une diva.

Quel dommage que la Sncf n'ait pas été en grève ce soir-là.



Expos à Vaux L'exposition Végétal organisée par

L'exposition *Vegetal* organisée par l'association Entre Seine et Jardins s'est terminée le 24 décembre par un Week-end floral. Dès le 17 janvier venez découvrir les estampes de Caroline Viannay : l'exposition *Graver, Imprimer, Estamper* vous montrera la gravure et ses techniques. *Atelier-Galerie Caroline Viannay*, 264, rue du Général-de-Gaulle. *Ouverture : jeudi, vendredi, samedi de 17 h 30 à 19 h 30 et dimanche de 11 h à 13 h.*

Compte rendu du Conseil municipal

du 21 novembre 2007

Présents : M. Crespo, Mme Dudignac, MM. Duchaussoy, Baschet, Le Guillevic Harter, Knapp-Ziller, Waltrégny, Bréard, Mmes Chiumenti, Riou, Deleau, M. Lepesant, Mmes Leclercq, Flageul.

Absents: MM. Gross, Moneyron, Mme Pasqualetto, M. Fortier, Mmes Gelin, Beaudoin, Ludwig, MM. Abelin, Busson, Mme Robin, MM. Parpaite, Vendangeot.

Pouvoirs: M. Gross, procuration à M. Crespo. M. Moneyron, procuration à M. Bréard. M. Fortier, procuration à M. Knapp-Ziller. Mme Gelin, procuration à Mme Dudignac. Mme Ludwig, procuration à M. Baschet.

• SUBVENTION : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE (TENNIS DE TABLE).

L'association du Tennis de table de Vaux (TTCV) sollicite un complément de subvention pour le fonctionnement du club à hauteur de 400 €, 500 € ayant déjà été versé. Ce complément permettrait de retrouver le montant habituellement versé.

Le Conseil à l'unanimité approuve l'attribution complémentaire de 400 € au TTCV.

• SUBVENTION : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE (FNACA). Le Comité Local de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA) sollicite une subvention pour le renouvellement de son drapeau dont le coût s'élève à 1 060 €.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un maximum de 1 060 € à la FNACA.

• SUBVENTION: ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE (JUDO).

En juillet 2007, le Judo Club de Vaux avait organisé un stage pour les enfants au Cosec alors que cet équipement communal était encore occupé par le «Roul'doudou». Une journée de stage n'ayant pu être pratiquée, l'association souhaite dédommager le professeur et rembourser les parents des dépenses engagées.

L'ensemble s'élèverait à 397 € décomposée en : indemnités professeurs : 145 €, remboursement parents : 252 €.

À l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention complémentaire au Judo Club d'un montant de 397 €.

BUDGET PRINCIPAL 2007 : DÉCISIONS MODIFICATIVES.

Décision modificative n°3 : L'application de la réforme du code de l'urbanisme, en vigueur depuis le 1/10/07, nécessite l'acquisition d'un nouveau logiciel, non prévu au budget. Ils seront abondés de 6 000 € par la diminution des crédits inscrits à l'article 2183 (matériel de bureau et informatique).

À l'unanimité, le Conseil adopte la présente décision modificative.

Décision modificative n°4: Les crédits inscrits au chapitre 21 (investissement non affecté) sont insuffisants pour engager les investissements prévus: acquisition d'illuminations pour les fêtes, grillage parc de la Martinière, éclairage public rue du Temple, compte tenu notamment d'acquisitions immobilières non budgétées. Ils seront abondés par la diminution des crédits inscrits à l'article 23 (annexe Mairie).

À l'unanimité, le Conseil adopte la décision modificative suivante : Section d'investissement Dépenses, Opérations non affectées : Terrains nus + 65 000 €; Installations générales + 10 000 €; Réseaux d'électrification + 10 000 €; Autres immo corporelles + 1 500 €; Immo en cours - 86 500 €.

• CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE : RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE.

Par délibération du 2/7/04, le Conseil a créé un emploi de conseillère conjugale et familiale du 1.7.04 au 31.12.04.

Par délibération du 18/2/05, le Conseil a prolongé l'emploi jusqu'au 31/12/05, le 24/2/06 jusqu'au 31/12/06, et du 15/12/06 jusqu'au 31/12/07. Le CCAS procède au remboursement de la masse salariale de cet emploi.

Sur demande de la vice-présidente du CCAS, le Conseil approuve à l'unanimité de renouveler l'emploi pour une année, aux mêmes conditions.

• SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HAN-DICAPÉS DU VAL DE SEINE : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE POIS-SY

Dans le cadre de la reprise d'un Etablissement et service d'aide par le travail (Esat) à Poissy, la DDASS a fait appel à candidature.

L'Association de gestion des établissements pour handicapés du Val de Seine (Agehvs) a manifesté son intérêt pour la reprise de cet Esat et s'est portée candidate. Par courrier du 30/4/07, le Préfet a retenu sa candidature et il a été convenu de définir un protocole d'accord entre le Préfet, la Commune de Poissy et le Siehvs, pour fixer les modalités et conditions de reprise de l'Esat de Poissy par l'Agehvs, et dans lequel la ville de Poissy s'engage à adhérer au Siehvs. En conséquence, par délibération du 29/6/07, la commune de Poissy a voté son adhésion au Siehvs. Par délibération en date du 24/10/07, le comité du Siehvs a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Poissy à son syndicat intercommunal. Le Conseil de chaque commune adhérente est invité à se prononcer dans un délai de trois mois. L'adhésion de la commune de Poissy au Siehvs n'impactait pas les cotisations de chaque commune membre.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion de la commune de Poissy au Siehvs.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE DE FRANCE : AVIS.

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif) est un document d'aménagement réglementaire qui vise à organiser le territoire régional d'ici 2030. Ses orientations doivent être respectées par les documents d'urbanisme locaux (PLU/SCOT).

A l'issue de trois années d'élaboration, le projet arrêté par le Conseil régional le 15/2/07 est soumis à enquête publique, qui se déroule du 15/10 au 8/12/07.

Compte tenu des orientations de développement et d'aménagement approuvées par le Conseil dans le cadre de la révision du PLU et notamment les axes de développement exprimés dans le PADD (Plan d'aménagement et développement durable), le Conseil approuve à l'unanimité l'approche générale du développement régional décliné dans ce document (protection des espaces naturels, urbanisation en continuité de l'existant, privilégier les espaces urbanisés bien reliés en transports en commun, développer l'offre de transports collectifs).

Toutefois, le Conseil souhaiterait que certains points du projet de Sdrif soient modifiés comme suit :

- Les zones urbaines et à urbaniser telles qu'approuvées dans le PLU n'apparaissent pas dans la carte de destination générale des sols.
- En matière de développement urbain, le Conseil, lors de l'arrêt de projet du PLU, avait souhaité ouvrir deux zones, de taille modeste, à l'urbanisation, dans le prolongement du tissu urbain existant incompatible avec le schéma directeur de 1994. Ce type de développement est bien conforme aux orientations du Sdrif de réduction du mitage urbain. Il serait souhaitable alors de redéfinir ces deux secteurs en zones d'urbanisation préférentielle.
- Par ailleurs, le Conseil s'interroge sur l'applicabilité future de ce document qui s'impose à tout autre document d'urbanisme. L'échelle de la carte de destination générale des sols (1/200 000°) et le manque de lisibilité quant à la compatibilité des documents

d'urbanisme ne facilitera pas l'application des prescriptions du Sdrif à l'échelle communale.

• MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE PARIS : AVENANT N° 1

Le marché public d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Vaux nécessite la conclusion d'un avenant dans la mesure où la prestation initiale ne prenait pas en compte : la nécessaire mise en œuvre de canalisation en fonte (au lieu de PVC) compte tenu de la nature des sols ; le raccordement de riverains chemin des Feuillerets et chemin de la Mécanique ; la démolition de roches dures ou de béton nécessitant l'emploi d'engins spéciaux.

La modification des prix, des quantités et la prolongation de délai, nécessitent une augmentation du montant initial du marché pour réaliser complètement les travaux. Lors de sa séance du 30/10/07, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1 264 000,00 € HT.

• TERRAIN D'ASSIETTE DU PROGRAMME DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES DU FUTUR CENTRE-VILLE : RÉALISATION DE LA VENTE

Le 15/12/06, le maire a signé une promesse synallagmatique de vente à la société Espace Conseil d'une partie de terrain communal sis 216, rue du Général-de-Gaulle, pour la réalisation d'une opération de création de 43 logements et 240 m² de commerces. Grâce à cette opération et à la vente de la propriété Blain, ce sont 17 logements sociaux qui permettront de répondre à près d'une quarantaine de demandes de logements en attente. À terme, l'aménagement du secteur des Marronniers devra être réfléchi dans le sens d'une mixité sociale afin d'élargir l'offre de logements. Le Maire a signé un avenant à cette promesse le 6/7/07, modifiant le prix de vente à 440 000 € HT. Aujourd'hui, le dossier administratif est clos : le plan de division et les servitudes sont finalisés. Le passage piétons entre l'avenue de la Gare et la rue du Général-de-Gaulle est maintenu.

À l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'acte de vente et approuve la constitution des servitudes.

• PLACEMENT DE FONDS.

Le produit de la cession des éléments du patrimoine de la commune, soit la vente du terrain d'assiette du futur centre-ville et la vente du bâtiment Blain, s'élève à 525 000 €. La commune a la possibilité de procéder au placement de ces fonds dans l'attente de leur emploi dans le cadre du financement de la réalisation des différents investissements lourds et notamment l'annexe-Mairie.

La Commune peut déposer ces fonds sur des comptes à terme ouverts auprès de l'Etat pour une durée de 3/6/9 ou 12 mois (actuellement, sur 12 mois, le taux de rendement est de 4 %).

À l'unanimité, le Conseil approuve le placement des fonds, d'un montant de 525 000 \in sur 12 mois.

• RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ESPACE MARCELLE-CUCHE : PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS.

La réalisation de la restructuration et de l'extension de l'espace Marcelle-Cuche entre dans sa phase opérationnelle. Les prochaines commissions paritaires du Conseil général des Yvelines et du Conseil régional d'Île de France devraient octroyer à la commune de Vaux les subventions nécessaires à la réalisation de ce vaste et nécessaire projet. Afin de pouvoir démarrer les travaux dès notification de l'ensemble des subventions, il convient d'engager la procédure de passation du marché.

Les caractéristiques essentielles de ce programme de restructuration et d'extension (612 m² Shon) figurent dans le compte-rendu intégral. Les 18 lots représente un total HT de 1 181 500,00 €.

Le Conseil pouvant à tout moment décider que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération.

À l'ûnanimité, le Conseil adopte le dossier de consultation des entreprises, autorise le maire à lancer la consultation et à signer les marchés à intervenir.

• RAPPORT 2006 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE.

En vertu de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités locales territoriales, dans les communes ayant transféré la compétence d'eau potable, le Maire présente le rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport 2006.

• RAPPORT 2006 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'AS-SAINISSEMENT.

En vertu de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités locales territoriales, dans les communes ayant transféré la compétence d'assainissement, le Maire présente le rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport 2006.

• CRÉATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE. Le départ pour mutation d'un agent du service de la police municipale nécessite son remplacement. Le recrutement est en cours. Il s'avère ainsi nécessaire de créer un poste de gardien de police.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2008.

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN-SEINE : MODIFICATION DES STATUTS.

M. Crespo rappelle que les compétences exercées par la communauté de communes Vexin-Seine sont fixées par des statuts, adoptés par délibérations des conseils municipaux des communes membres à la règle de la majorité qualifiée.

La CC Vexin-Seine a proposé une révision de ses statuts, afin notamment de se doter des compétences «piscine» et adhésion à l'ALDS (Association locale de développement sanitaire). Cette modification est proposée car les huit communes adhèrent toutes individuellement au Siergep (Syndicat intercommunal pour l'étude, la réalisation et la gestion d'une piscine) et à l'ALDS. Ainsi, c'est désormais la CC Vexin-Seine qui adhèrera en lieu et place des communes.

De plus, la prise de la compétence «piscine» permet à la CC Vexin-Seine d'exercer une compétence du «bloc» construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ce qui lui permet de prétendre à la Dotation globale de fonctionnement bonifiée, du fait de l'exercice de 4 blocs de compétence sur une liste de sept définis par la loi.

À l'unanimité, le Conseil approuve les modification des statuts de la CC Vexin-Seine.

• CLASSES DE DÉCOUVERTE 2008 : BARÈME DE PARTICIPATION DES FAMILLES.

M. Le Guillevic présente le projet de classe de découverte de la classe CP/CM1, le prévisionnel financier et la proposition du barème de participation des familles.

La Caisse des écoles a décidé de sa participation financière à hauteur de 20 % à ce séjour.

À l'unanimité le Conseil approuve la participation de la commune à hauteur de 40,5 % du budget global.

Les comptes rendus intégraux des Conseils municipaux peuvent être consultés en mairie

Naissances

Oriane Fessard le 4 juillet Adem Kachouch le 6 juillet Océane Desliens le 11 juillet **Anouk Lamy** le 16 juillet Valentin Cerisier le 17 juillet Charline Lemoine le 18 juillet Evan Ducastel le 20 juillet Alix Caillet le 1er août Sean Mouhani le 3 août Lovely Bertheau le 10 août Calixte Delave 1 e 15 août Ibrahim Jouini le 25 août Sacha Benarouche

le 31 août Tom Marqué le 4 septembre Tony Da silva 15 septembre Fariss Oumilloul le 20 septembre Iules Boerlen le 29 septembre William Cordier-Gusinac le 1er octobre Emilio Speciale Cleenewerck le 13 octobre Eloïse Charles le 23 octobre Chloé Duboucher 1 e 28 octobre Anaëlle Fontaine le 1er novembre Nisrine Bouazzayene le 7 novembre Maeva Stercq le 11 novembre Lubin Fischer le 16 novembre Alexander Emeish le 25 novembre

Elisa Lanfry le 29 novembre Victor Epars 1 e 7 décembre Riche Antoine le 7 décembre Enzo Sissoko le 16 décembre

Mariages Cyrille Finot et Marie Guay le 4 août Sylvain Jean et Séverine Coutel le 4 août Berkol Bavkara et Mariéva Sanséau le 1er septembre Redouane El Farh et Jessica Lefebvre le 1er septembre Gilles Guerchais et Sylviane Gosselin le 8 septembre Nicolas Maygnan et Magalie Nicolle

le 22 septembre James Warren et Stéphanie Bernadet le 29 septembre Gilles Le Dilhuidy et Catherine Tate le 6 octobre Michael Whitty et Laetitia Noël le 10 octobre Christian Tringuesse et Isabelle de Valicourt le 19 octobre Hassane Ahndour et Nour El Guerch le 31 octobre Sébastien Groshenry et Florence Marguerie de Rotrou le 17 novembre Fabien Badoual et Sandra del Castillo le 12 décembre Dominique Drake del Castillo et Li Hou le 22 décembre



Noces de diamant

M. et Mme Valla, Michel et Jacqueline, entourés de leurs enfants et petitsenfants, ont fêté leurs Noces de diamant le 24 novembre dernier

en présence de M. le Maire. Une petite réception a été organisée et à cette occasion des fleurs, un album photos et des chèques cadhoc d'un montant de 100 € ont été offerts.



Bon anniversaire Madame Poincelet

Vous nous avez accueillis du haut de vos 100 ans avec beaucoup de gentillesse, délaissant vos mots croisés et fléchés pour trinquer avec nous. Autonome, vous préparez les repas et vivez seule sous le regard bienveillant de votre fille et votre gendre.

Vous avez déjà réuni enfants, petits-enfants, arrière-petitsenfants pour souffler vos bougies, mais, vous avez recommencé pour nous avec entrain et bonne humeur. Tous nos vœux pour cette nouvelle année.

FÉVRIER

Théâtre, "Les Portes claquent", Compagnie Auvers-sur-Oise Espace M.-Cuche, 20 h 30

Stage de yoga, ADGV, Espace M.-Cuche, 9 h 30 à 12 h

10

Galette de la Fnaca, Espace M.-Cuche

Tournoi de tennis de table, Cosec, 8 h à 18 h

Compétition de judo, Cosec, 12 h à 20 h

20

Carnaval des enfants et bal costumé, Commission culturelle et Centre de loisirs, Espace M.-Cuche, 14 h

22

Réunion publique, Élections cantonales, Espace M.-Cuche, 20 h 30

23

Don du sang, Espace M.-Cuche, 15 à 20 h

24

Stage de bien-être Cosec, 14 h

MARS

9 & 16

Élections municipales

16

Compétition de judo, Cosec en après-midi

19

Cion de la guerre d'Algérie, Cimetière de Vaux, 10 h 45

22

Soirée de printemps des Anciens Éèves, Espace M.-Cuche, 20 h 30

26

Mystères de Pâques, Animations pour enfants, parc de la Martinière

Théâtre, Scène en coulisse, Espace M.-Cuche, 20 h 45

30

Théâtre, Scène en coulisse, Espace M. Cuche, 16 h

> Stage de bien-être, Salle du Cosec 14 h



Police secours 17 **Pompiers 18** Samu 15

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20 Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00 Gendarmerie 01 30 99 48 66 Préfecture Versailles 01 39 49 78 00 Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00 **EDF Les Mureaux**

Dépannage électricité 0 810 333 095 Dépannage gaz 0 810 433 095 Informations 0 810 244 598 SPI Environnement 01 39 70 20 00 La Poste de Vaux 01 30 04 16 60 SNCF gare 01 34 74 09 38 S^{cc} navigation de la Seine 01 30 29 29 79

Services municipaux Mairie

01 30 99 91 50

contact@mairie-vaux-sur-seine.fr www.mairie-vaux-sur-seine.fr

Police municipale 06 72 91 18 82 06 72 91 18 52 & 06 72 91 39 79

Bibliothèque 01 30 99 48 80 Centre de loisirs 01 30 91 45 52 Cosec 01 34 74 43 80 Emplois-Services 01 34 92 96 79 École maternelle 01 34 74 25 77 École primaire du *87*. 01 34 74 00 19 École primaire du *144*. 01 34 74 58 74 Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77

Orangerie 01 30 22 25 92 Restauration scolaire 01 34 74 72 93 Salle des associations 01 34 74 53 91 UFCV 01 39 24 84 10

Social

ANPE 01 30 22 90 90 CPAM 01 34 92 88 30 accueil à domicile 01 30 74 52 13 Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02 Permanence sociale 01 34 92 87 20 PMI 01 34 92 87 20 Syram 01 34 74 69 76

Santé

Centre méd. d'Évecquemont 01 30 91 80 00

Hôpital Meulan 01 30 22 40 40 Service des urgences 01 30 22 43 33 Pharmacie Druguet 01 34 74 09 60 Maison méd. de garde des Mureaux FAIRE LE 15

ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60

Dentistes

D¹⁵ Miled Stephan, Brochery 01 34 74 94 50 Garde (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21

Infirmières

M™ Saulay 01 30 99 20 21

Kinésithérapeutes

E. André. T. Muller 01 34 74 26 95 / 06 07 82 60 13 J. Burlot 01 34 74 40 31 / 06 07 39 20 46

Médecins

D' Guillanneuf 01 34 74 14 20 D¹⁵ Malavialle, Moreau, Sevestre 01 34 74 64 44

Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78

Pédicure médicale

Virginie Prouvost 01 34 74 40 31 06 18 09 10 79

Psychothérapeute

M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73

Psychologue clinicienne

M^{me} Pasquet-Chambon 01 34 74 81 32

Animaux

Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47 Centrale canine 01 49 37 54 54 Oasis Chenil Mantes 01 30 94 06 80 SPA 01 47 98 57 40 SPA Hermeray animaux non tatoués 01 34 83 50 28 SPA Mantes/Buchelay 01 30 33 38 04 SPA Orgeval 01 39 08 05 08

Vétérinaires

Clinique Vét. Mantes-la-Jolie 01 30 33 24 25 SOS Vét. 01 39 72 52 52 / 01 48 32 93 30 D' Giorgi 01 39 70 62 90 D^{rs} Robinson, Sourceau 01 34 74 66 00

Divers

Dépannage auto Neumann 01 34 74 21 12 Pompes funèbres : Meulan 01 34 74 97 65 01 30 22 09 02

Les Mureaux 01 34 74 04 47

Taxis: M. Vilas 01 39 74 02 84 Anne-Marie 06 86 43 50 61

Culte

Presbytère 01 34 74 01 09 Pasteur Luc Olekhnovitch 01 34 74 33 00

ACCADRA

M^{me} Marta Bentkowski 01 30 99 11 09 **ADGV** (Danse et gymnastique) M^{me} Mireille Motte 06 21 71 84 57 AFAPEO (Tai chi chuan & Chi kong) M. Sylvain Schneyder 06 11 94 24 06 ATCV (Tennis)

Rens. au club et par tél. au 06 14 48 04 62

AOCGE (Ornithologie)

M. Patrick Bibard 01 30 99 78 45

Association Go-Am, Ung-No Lee

M. Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

Association paroissiale

Presbytère 01 34 74 01 09 **ASV** (Cyclisme, Pieds de Vaux) M^{me} Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

Atelier dessin, pastel, peinture M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04 **AVRIL**

M^{me} Catherine Borges 01 34 74 47 10 **AVSM** (Sports motocyclistes) M. Laurent Maunoir 06 15 95 20 40

Amicale des donneurs de sang M^{me} Odette Bréard 01 34 74 29 51

Anciens Élèves des écoles de Vaux M. Daniel Magnin 06 10 91 30 80



Croix-Rouge

M. J.-C. Caroff 01 30 99 00 10 CCFD (Comité catholique contre la Faim) M^{me} Catherine Balas 01 34 74 09 18

CSV (Pétanque)

M. Alain Skadarka 01 30 99 07 19

CVVX (Club de voile)

M. Yannick Billard 01 30 99 06 26

Entre Seine et Jardins

M^{me} Caroline Viannay 06 29 62 86 63

ESV (Football)

M. Eric Rapp 01 34 74 62 80

FNACA (Anciens combattants)

M. Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

France Animation

M. Sébastien Darthoux - tél/fax 01 34 74 48 20

Judo-club

M. Olivier Martin 01 34 74 99 85

Karaté do Shotokan - École Omnisports

M^{me} Marlène Mercier 01 34 74 43 80

La Saint-Hubert (Chasse)

M. Jean Victor 01 34 74 51 69

Mosaïque et petits Cailloux

M^{me} Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Musica Vaux association Léon Barzin

M. J.-L. Lépinoy 06 88 76 14 75

Passeport Jeunes

M^{me} Gardin 01 30 91 98 35

Point de repère

M. Denis Deutsch 06 19 19 83 18 Rencontres philosophiques

M. Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Seine en coulisse (Théâtre)

M. Badetz 01 34 92 70 26

Sous le baobab

01 30 99 24 90

Trait d'union (Aide aux devoirs) M. Jean Bosson 01 34 92 92 62

TTCV (Tennis de table)

M. Michel Prono 01 30 99 06 92

Un nouveau souffle pour nos enfants

M. Dominique Ragot 01 34 74 16 41

VLV (Vaux Loisirs Voyages)

M^{me} Christiane Lagier 01 34 74 16 20

Vocalises (Chorale)

M^{me} Lemaître 01 34 74 16 03

À Vaux, les Vœux du Maire, le 6 janvier 2008











